

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 n°FR9400600

« Crêtes de Teghime - Poggio d'Oletta »

Arrêté n°2012247-0016 du 3 septembre 2012
portant approbation du document d'objectifs zone spéciale de conservation, FR9400600
« Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »



Table des matières

1	Personnes et structures ayant participé à l'élaboration de ce document	6
2	Natura 2000 : présentation générale.....	6
3	Fiche d'identité du site.....	7
4	Diagnostic	10
4.1	<i>Données administratives.....</i>	<i>10</i>
4.2	<i>Situation des propriétés dans le site.....</i>	<i>15</i>
4.3	<i>Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....</i>	<i>17</i>
4.4	<i>Données abiotiques générales</i>	<i>22</i>
4.5	<i>Grands milieux.....</i>	<i>29</i>
4.6	<i>Inventaires ZNIEFF.....</i>	<i>37</i>
4.7	<i>Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)</i>	<i>38</i>
4.8	<i>Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>43</i>
5	Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs.....	51
5.1	<i>Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines</i>	<i>51</i>
5.2	<i>Enjeux / objectifs transversaux</i>	<i>51</i>
6	Propositions de mesures de gestion.....	51
6.1	<i>Fiche action A1-1 : Réaliser un inventaire patrimonial des milieux aquatiques dans un objectif de conservation et de gestion.....</i>	<i>54</i>
6.2	<i>Fiche action A1-2 : Rénover les sources et poches d'eau</i>	<i>55</i>
6.3	<i>Fiche action A2-1 : Suivre le couple d'aigle royal</i>	<i>56</i>
6.4	<i>Fiche action A3-1 : Préparer l'extension du périmètre du site Natura 2000</i>	<i>57</i>
6.5	<i>Fiche action B1-1 : Compléter l'inventaire floristique et la cartographie d'habitats hors périmètre actuel dans la zone en projet d'extension.....</i>	<i>59</i>
6.6	<i>Fiche action B1-2 : Réaliser un inventaire des chiroptères</i>	<i>60</i>
6.7	<i>Fiche action B1-3 : Réaliser un inventaire complémentaire des reptiles et amphibiens</i>	<i>61</i>
6.8	<i>Fiche action B1-4 : Réaliser un inventaire des oiseaux.....</i>	<i>62</i>
6.9	<i>Fiche action B1-5 : Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore</i>	<i>63</i>
6.10	<i>Fiche action C1-1 : Mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts.....</i>	<i>64</i>
6.11	<i>Fiche action C2-1 : Diversifier les activités des exploitations agricoles</i>	<i>66</i>
6.12	<i>Fiche action C2-2 : Suivre l'évolution de la répartition du peucedan paniculé (Peucedanum paniculatum).....</i>	<i>67</i>
6.13	<i>Fiche action D1-1 : Sensibiliser les scolaires à l'environnement.....</i>	<i>68</i>
6.14	<i>Fiche action D1-2 : Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales.....</i>	<i>69</i>
6.15	<i>Fiche action D1-3 : Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers sur les espèces et habitats naturels patrimoniaux.....</i>	<i>70</i>
6.16	<i>Fiche action D1-4 : Créer un sentier du patrimoine environnemental et culturel</i>	<i>71</i>
6.17	<i>Fiche action E1-1 : Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000.....</i>	<i>72</i>

6.18	Fiche action F1-1 : Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	73
7	Suivi	74
7.1	Suivi des mesures	74
7.2	Suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore»	79
7.3	Suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore»	79
8	Conclusion	81
9	Bibliographie.....	81
10	Annexes	85
10.1	Annexe 1 : Liste des espèces végétales patrimoniales du site Natura 2000.....	85
10.2	Annexe 2 : Liste des espèces animales du site Natura 2000.....	85
10.3	Annexe 3 : Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta (zone spéciale de conservation)	87
10.4	Annexe 4 : Arrêté portant création et composition du comité de pilotage	88
10.5	Annexe 5 : Charte Natura 2000 du site FR9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta ».....	91

Table des figures

Figure 1. Cartographie du patrimoine (Source: cartélie_DDTM2B)	13
Figure 2. Parcellaire cadastrale dans le site Natura 2000	16
Figure 3 : Cartographie des parcelles déclarées à la PAC (entouré jaune) (entouré rouge = périmètre Natura 2000)	19
Figure 4 : Carte géologique du site Natura 2000 « Crêtes de Teghime – Poggio d’Oletta » (Source : Infoterre)	22
Figure 5 : Graphique du type de sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)	23
Figure 6 : Graphique de la texture du sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)	23
Figure 7 : Graphique du type d’humus dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)	24
Figure 8 : Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)	24
Figure 9 : Cartographie du réseau hydrographique du site Natura 2000	45
Figure 10 : Carte des points d’eau issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre)	25
Figure 11 : Carte du classement 2010 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l’eau RMC)	25
Figure 12 : Carte topographique au niveau du site d’étude (Source : cartes-topographiques.fr)	26
Figure 13 : Fiche climatologique d’Oletta (Source : Météo France)	27
Figure 14 : Cartographie des grands milieux.....	35
Figure 15 : Cartographie des habitats naturels d’intérêt communautaire et prioritaires	36
Figure 16 : Cartographie des espèces végétales patrimoniales présentes sur le site Natura 2000	40
Figure 17. Zone d’étude minimale de l’extension du périmètre Natura 2000 (Fiche action A3-1)	58

Tables des tableaux

Tableau I. Mesures complémentaires à mettre en œuvre sur bassin versant et plans d’eau du Bevincu proposer dans le SDAGE Bassin de Corse 2010-2015	11
Tableau II. Données administratives.....	14
Tableau III. Situation des propriétés dans le site	15
Tableau IV. Données sur les activités humaines et l’occupation du sol.....	21
Tableau V. Données abiotiques générales	28
Tableau VI. Grands milieux	34
Tableau VII. Habitats naturels et espèces d’intérêt patrimonial	42
Tableau VIII. Habitats naturels de l’annexe I de la directive 92/43	43
Tableau IX. Espèces d’intérêt communautaire de l’annexe II de la directive 92/43	50
Tableau X. Enjeux/objectifs.....	52
Tableau XI. Mesures de gestion et objectifs	53

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400600 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta »

Maître d'ouvrage :

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (MEEDE)
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CORSE
(DREAL DE CORSE)

Structure porteuse :

DREAL de Corse

Opérateur :

« Cabinet d'études ENDEMYS »

Rédaction du document d'objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : ENDEMYS

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : ENDEMYS

Contribution / Synthèse / Relecture : ENDEMYS

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Bioret et Sturbois (2009) Typologie et cartographie des habitats du site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta. Université de Bretagne Occidentale et DREAL Corse. 21 p.

ENDEMYS (2011). Inventaire des milieux aquatiques en novembre 2011 et mai 2012..

ENDEMYS (2011). Inventaire des plantes hôtes de *Papilio hospiton* en août 2011 et mai 2012.

Référence à utiliser

MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E., PASTINELLI A. M. (2011) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400600 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta » - Rapport d'étape. 89 pages.

1 PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

- Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- Communauté de communes du Nebbiu,
- Commune d'Olmèta di Tuda,
- Conservatoire Espaces Naturels de Corse,
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse,
- Direction régionale des affaires culturelles
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,
- Groupe Chiroptères de Corse,
- Jacques Gamisans (botaniste).
- Jean-François Seguin (ornithologue au Parc Naturel Régional de Corse),
- Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystèmes terrestres, Conservatoire botanique national de Corse, service pastoral),

2 NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe¹

L'Europe possède une variété de climats, de paysages et de cultures qui induit une très grande biodiversité. Natura 2000 est un réseau européen de sites, représentatifs de cette diversité, où la préservation des habitats et des espèces naturelles de l'Union européenne est assurée.

Ce réseau abrite environ 230 types d'habitats naturels et près de 1200 espèces animales et végétales, reconnus comme d'intérêt communautaire et qui justifient la désignation de sites par les États membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

La situation de chaque pays européen est assez diversifiée dans la mesure où l'Europe n'impose pas d'objectif en termes de superficie. Chaque pays établit son propre mode de désignation et de gestion des sites.

Fin 2009, le réseau Natura 2000 européen affichait 22 419 SIC (dont 1391 en domaine marin) répartis au sein des 27 États membres, recouvrant environ 585 000 km² du territoire terrestre (soit 13.6% de la superficie terrestre totale des états membres) et près de 132 000 km² en milieu marin.

Fin 2009, le réseau européen abritait 5242 ZPS (dont 619 en domaine marin) couvrant environ 477 000 km² du territoire terrestre et près de 98 000 km² en milieu marin.

Natura 2000 en France²

¹ Source : INPN

² Source : INPN

Le réseau français de sites Natura 2000 couvre 12,57 % du territoire métropolitain soit 6 899 092 ha hors domaine marin qui représente 4 142 348 ha (Statistiques effectuées sur les bases de référence de mai 2012) :

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats-faune-Flore. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 670 817 ha,
- 385 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 345 965 ha.

Natura 2000 en Corse³

Le réseau Corse de sites Natura 2000 comprend 89 sites⁴ répartis entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du Sud :

- 47 sites en Haute-Corse dont 34 SIC/pZIC et 13 ZPS.
- 42 sites en Corse du Sud dont 33 SIC/pSIC et 9 ZPS.

3 FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : CRETES DE TEGHIME – POGGIO D'OLETTA

Date de désignation du site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta (zone spéciale de conservation) : 17 mars 2008

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui / ~~non~~

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9400600

Localisation du site Natura 2000 : CORSE

Localisation du site Natura 2000 : Département de la Haute-Corse, commune d'Olmèta di Tuda

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 258 ha

Préfet coordinateur : Monsieur le sous-préfet de Corte Claude VALADIER

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Monsieur le sous-préfet de Corte Claude VALADIER

Structure porteuse : DREAL CORSE

Opérateur : ENDEMYS

Prestataires techniques : Aucun

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000⁵ :

- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la communauté de communes du Nebbio,
- Monsieur le maire d'Olmèta di Tuda
- M. Alexis Pietri, adjoint administratif, commune d'Olmèta di Tuda
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le directeur de l'O.D.A.R.C.
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC
- Monsieur le directeur du Conservatoire Espaces Naturels de Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

³ Source : INPN

⁴ <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

⁵ Cf. en annexe, l'arrêté portant création et composition du comité de pilotage

- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

SITE NATURA 2000 Crêtes de Teghime Poggio d'Oletta (ZSC)
FR9400600 (Corse)

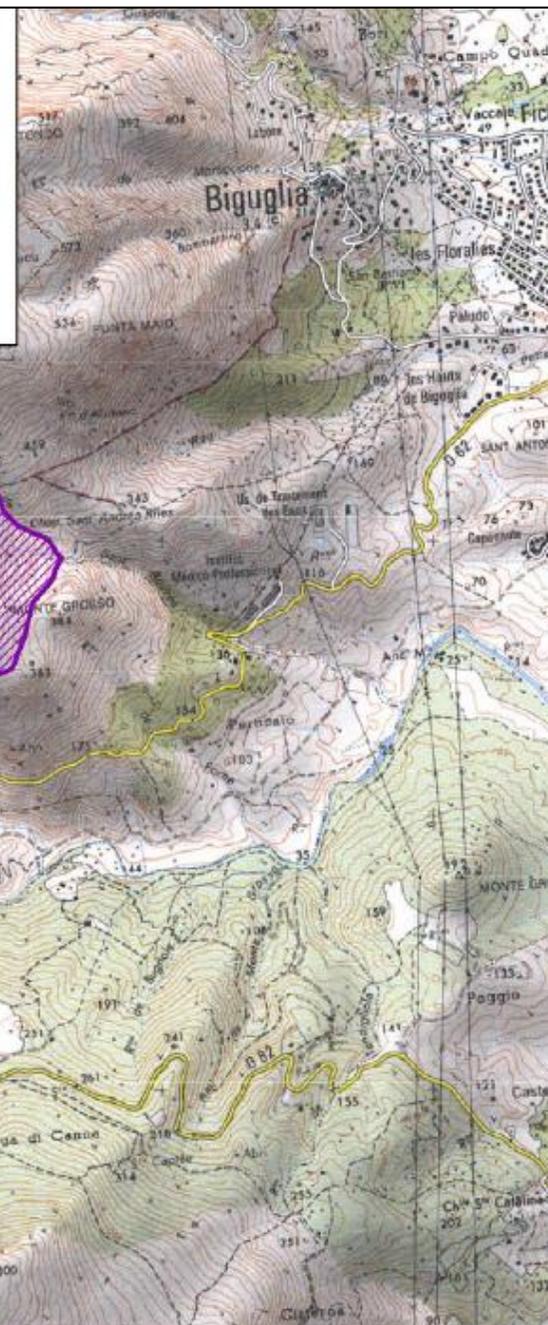
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le :

le ministre de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



 ZSC Carte 1/1

Echelle : 1:25 000



Fond scan25© - IGN©2001

4 DIAGNOSTIC

4.1 Données administratives

Le Tableau II synthétise les données administratives du site Natura 2000.

Les structures publiques :

Le territoire du site Natura 2000 FR9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta » comprend trois collectivités territoriales :

- La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).
- Le Conseil Général de la Haute Corse, son intervention se limite au démaquisage de parcelles par les forestiers sapeurs s'il y a lieu.
- La commune d'Olmeta di Tuda. Elle détient les pouvoirs de police sur le territoire du site Natura 2000.

Le site Natura 2000 se trouve également sur le territoire d'une EPCI à fiscalité additionnelle, qui est la Communauté de Communes du Nebbiu. Ses compétences lui permettent d'intervenir dans le domaine des incendies et de l'aménagement du territoire.

L'État (DREAL Corse) est présent en tant que président du comité de pilotage. Il assure aussi le rôle de financeur et de police de l'environnement.

La démographie :

La commune d'Olmeta di Tuda comprend 333 habitants selon les populations légales de 2011. Aucune habitation ne se situe sur le site Natura 2000. Le site n'est pas urbanisé, seul un lotissement avec des commerces de proximité se situe en périphérie du site Natura 2000.

La réglementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000 :

Les zones archéologiques : Trois zones archéologiques sensibles éditées par la DDTM 2B et DRAC (

- **Figure 1**) :
 - Site de San Giovanni (zone archéologique médiévale).
 - Monte Grosso (zone archéologique protohistorique).
 - Sant' Andrea (zone archéologique médiévale).
- *Le Plan de prévention des risques naturels feux de forêt d'Olmeta di Tuda (PPRIF)* : Il a été approuvé le 29/05/2008. Une grande partie de la zone du site Natura 2000 se situe en risque fort, ce qui veut dire que toutes les préconisations de prévention et de lutte contre le feu doivent être respectées. Un règlement indique que dans une zone rouge les phénomènes peuvent atteindre une grande ampleur au regard des conditions actuelles d'occupation de l'espace et des contraintes de lutte, et de ce fait, l'inconstructibilité y est la règle générale.

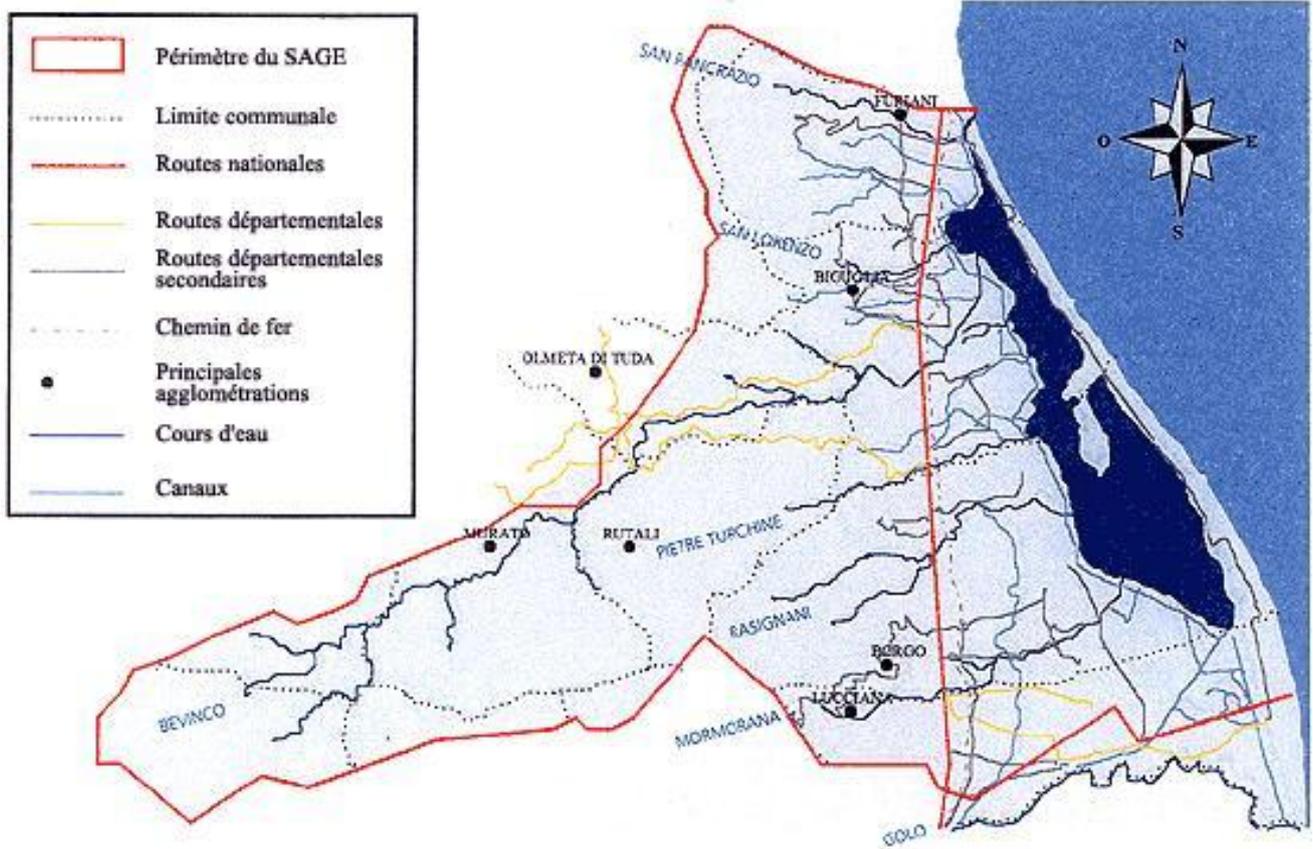


- *Le Plan Local de Protection contre les incendies du Nebbio-Bastia (PLPI) de 2003* : Le site Natura 2000 ainsi que la commune d'Olmèta di Tuda se situent au sein du périmètre du PLPI. Il définit les ouvrages défensifs permettant une lutte la plus efficace possible comme les « zones d'appui » ainsi que les ouvrages à caractère préventif.
- *Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)* : ci-dessous (Tableau I) les mesures spécifiques du SDAGE s'appliquant au bassin versant et plans d'eau du Bevincu.

Tableau I. Mesures complémentaires à mettre en œuvre sur bassin versant et plans d'eau du Bevincu proposer dans le SDAGE Bassin de Corse 2010-2015

Problème à traiter	Code	Intitulé de la mesure
<i>Déséquilibre quantitatif</i>	1-01	Définir des points stratégiques pour le suivi du débit des cours d'eau, et définir en ces points des objectifs de quantité
	1-03	Mettre en cohérence les autorisations de prélèvements avec les besoins en eau des milieux aquatiques et les volumes mobilisables des nappes d'eau souterraines
<i>Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses</i>	2A03	Supprimer les rejets directs d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires
<i>Gestion locale à instaurer ou développer</i>	4-01	Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou le SAGE

- *Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Biguglia* : le site Natura 2000 est inclus dans le périmètre du SAGE de l'Etang de Biguglia dont les objectifs sont :
 - o Favoriser les échanges d'eaux douces et d'eaux salées pour conserver la biodiversité
 - o Lutter contre toutes les pollutions de la plus grandes zone humide de Corse abritant la plus grande zone d'activité.
 - o Préserver la ressource en eau, l'équilibre écologique et les richesses patrimoniales en harmonisant les usages sur tout le bassin versant.



Le périmètre d'étude du schéma d'aménagement et de gestion «Etang de Biguglia» a été fixé par arrêté préfectoral le 22 septembre 1994 et correspond au bassin versant de l'ETANG.

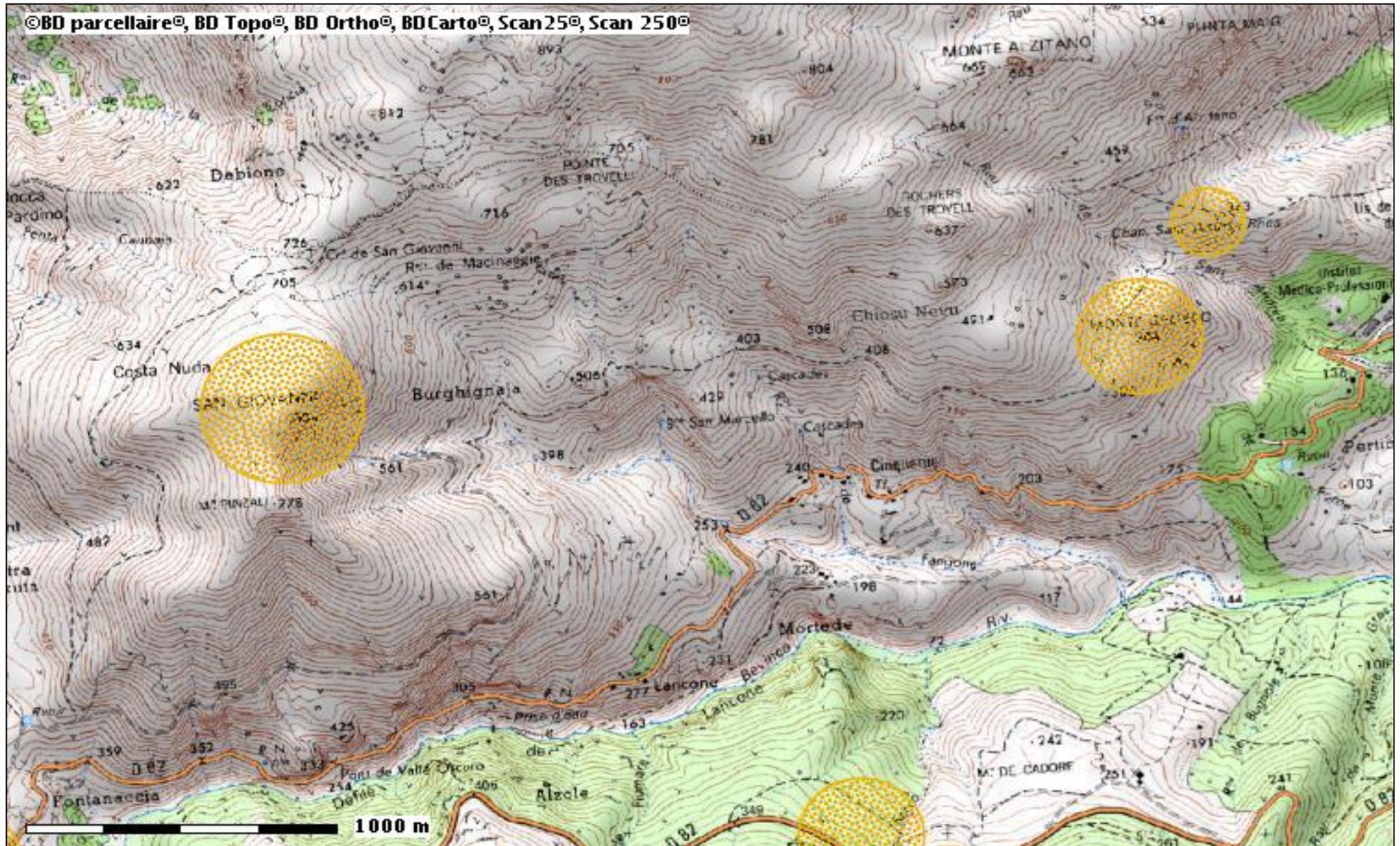


Figure 1. Cartographie du patrimoine (Source: cartélie_DDTM2B)

Tableau II. Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
État (DREAL Corse)	1	DREAL Corse	Président du Comité de pilotage. Rôle de financeur et de police de l'environnement.	DREAL Corse
Régions	1	Collectivité Territoriale de Corse	Rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité	OEC
Départements	1	Conseil Général de la Haute-Corse	Intervention dans la lutte contre les incendies.	Conseil Général 2B
Communes	1	Olmata di Tuda	Commune du site Natura 2000. Rôle de police sur ce territoire.	Mairie
Communauté de Communes	1	Communauté de Communes du Nebbiu	Compétente dans le domaine des incendies et de l'aménagement du territoire	Communauté de communes/mairies/base de données sur l'intercommunalité
Habitants	0	Habitants d'Olmata di Tuda : 334 hab. Aucun habitant au sein du site Natura 2000. Site Natura 2000 situé hors de toute zone urbanisée en pleine zone naturelle et difficile d'accès.	Aucun	INSEE
ENS	0	Néant	Néant	Conseil Général 2B
APB	0	Néant	Néant	INPN DREAL Corse
Monuments inscrits et classés (loi 1913)	0	Néant	Néant	OEC DRAC Corse DDTM 2B/Cartélie
Zones archéologiques sensibles	3	- San Giovanni (zone archéologique médiévale) - Monte Grosso (zone archéologique protohistorique) - Sant 'Andrea (zone archéologique médiévale)	Prendre en compte ces zones archéologiques sensibles dans la mise en œuvre des fiches mesures.	DDTM 2B/Cartélie DRAC Corse
Plan de prévention des risques incendie et feux de forêt	1	Plan de prévention des risques incendie et feux de forêt d'Olmata di Tuda.	Respect des règles du PPR pour toute action à mettre en œuvre.	DDTM 2B Mairie
Réserves territoriale de chasse et de faune sauvage	0	Néant	Néant	OEC

4.2 Situation des propriétés dans le site

Le Tableau III présente la situation des propriétés dans le site Natura 2000. Les propriétés sont toutes privées, aucune propriété publique n'est identifiée.

Remarquons, que trois propriétaires possèdent la quasi-totalité de la superficie du site.

Tableau III. Situation des propriétés dans le site

N° de parcelles	Qualité	Propriétaires	Surface ⁶ (ha)	Origine des données Structures ressources
107	Terrain	Graziani Joséphine	105,31	Mairie
118	Terrain	Pedroni iris	103,5873	Mairie
120	Terrain	Bourgeois J. Marc	0,012	Mairie
121	Terrain	Brignole Pierre	7,8244	Mairie
146	Bâtisse	Brignole Félicité	0,003	Mairie
147	Terrain	Mazzola Nicolas	3,3935	Mairie
145	Terrain	Poggi Louis	5,74	Mairie
144	Terrain	Mannoni Anne	1,6731	Mairie
142	Terrain	Leroy Bernard	1,2358	Mairie
148	Terrain	Vesperini Alexandre	2,6603	Mairie
141	Terrain	Morganti Françoise	0,4976	Mairie
149	Terrain	Albertucci Ambroise	5,4	Mairie
152	Bâtisse	Graziani Joséphine	0,0035	Mairie
151	Terrain	Pedroni Iris	5,86	Mairie
153	Terrain	Croce Catherine	2,631	Mairie
154	Terrain	Graziani Joséphine	7,19	Mairie
150	Terrain	Pulicani Ermène	2,8672	Mairie
155	Terrain	Dittiloni Monique	1,125	Mairie
156	Terrain	Mattei Roger	1,26	Mairie
158	Terrain	Graziani Joséphine	7,36	Mairie
160	Bâtisse	Graziani Joséphine	0,0018	Mairie
157	Terrain	Rosoli Ange Marie	0,2494	Mairie
194	Terrain	U San Stephano	1,587	Mairie
195	Terrain	Casale Charles	3,648	Mairie
197	Terrain	Graziani Angèle	3,6776	Mairie
196	Terrain	Guissani J. Philippe	46,671	Mairie
198	Bâtisse	Graziani Angèle	0,0024	Mairie
199	Terrain	Casale Charles	4,454	Mairie
200	Terrain	Pedroni iris	7,678	Mairie
201	Bâtisse	Orsetti Joseph	0,0016	Mairie
202	Terrain	Croce Paul	0,0020	Mairie
203	Terrain	Dinelli Jacques-Paul	19,266	Mairie
204	Terrain	Pedroni iris	2,034	Mairie

⁶ *Nota bene* : à noter que compte tenu du relief, la superficie cadastrale est nettement supérieure à celle de la projection à plat reprise dans la présentation du site

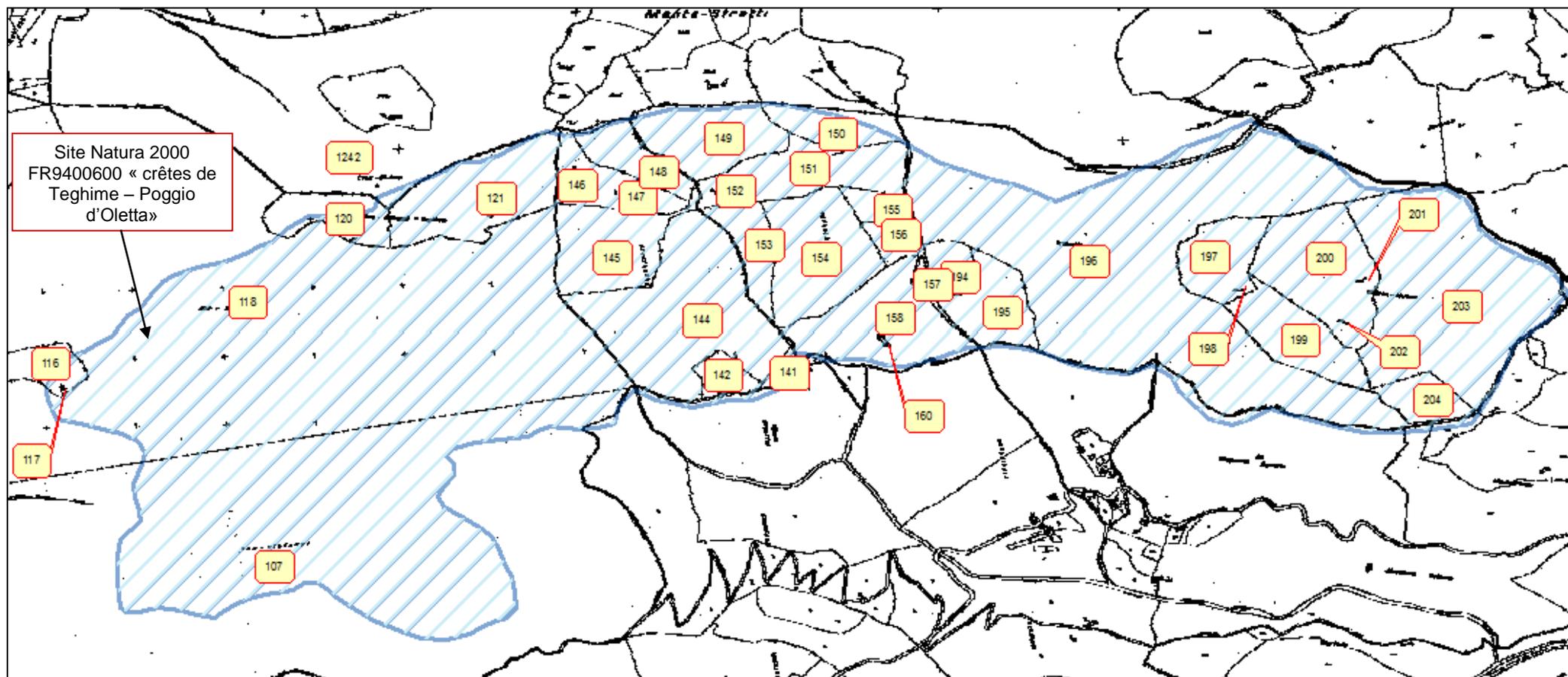


Figure 2. Parcellaire cadastrale dans le site Natura 2000

4.3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Le Tableau IV synthétise les activités humaines et l'occupation du sol sur le site Natura 2000.

4.3.1 Agriculture

Le site Natura 2000 est utilisé pour le pâturage extensif d'animaux d'élevage.

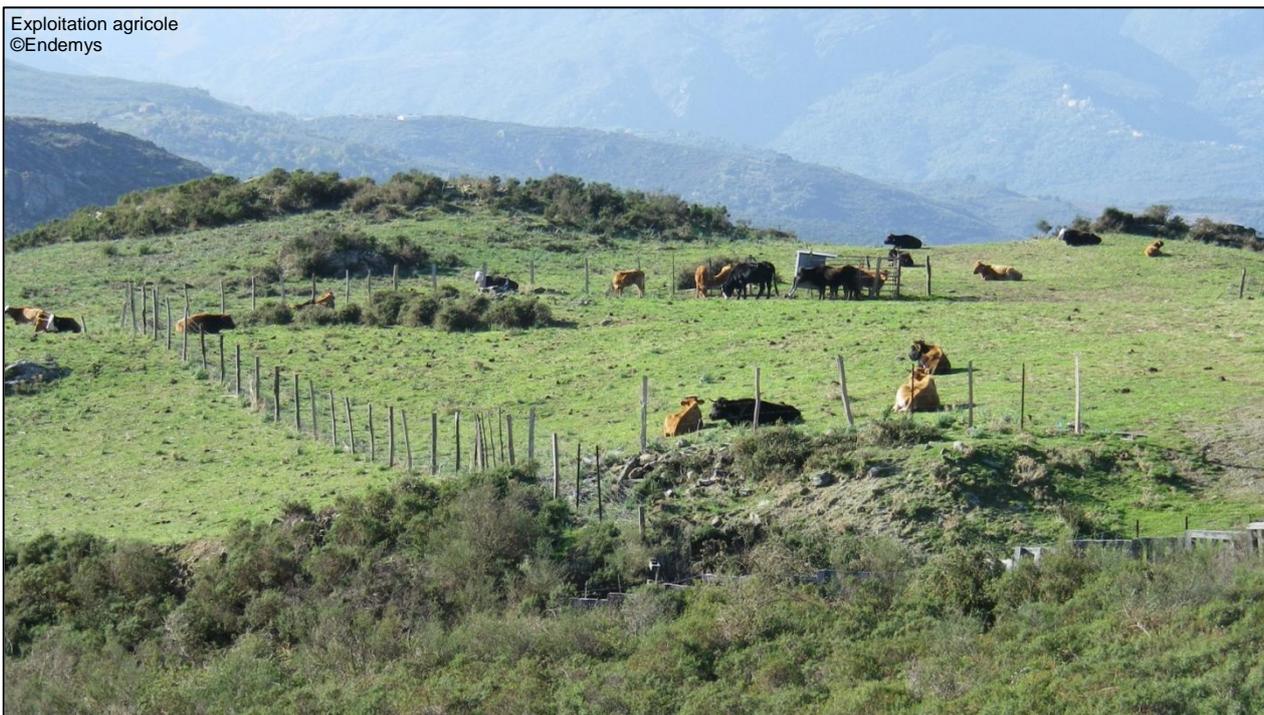
Il n'est pas recensé d'installation agricole directement sur le site, deux installations agricoles se situent à l'extérieur du site Natura 2000 :

- Une installation agricole se situe en périphérie du site Natura 2000 au col de San Stefano. Les bovins de cette exploitation agricole pâturent sur le site Natura 2000.
- Un élevage caprin se situe de l'autre côté du fleuve Bevincu. L'exploitation est en cours de rétrocession, les chèvres ne pâturent pas sur le site Natura 2000.

Des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sont mises en places sur les deux exploitations. Les MAET de l'installation bovine sont effectives sur le site Natura 2000 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta », elles concernent l'enjeu n°3 « protection des paysages agro-pastoraux » de la mesure 214 dispositif E de l'annexe 2 du tome 6 du Plan de Développement Rural de la Corse. Les MAET de la deuxième exploitation sont effectives en dehors du site Natura 2000.

Il est important d'ajouter que plusieurs parcelles⁷ agricoles du site Natura 2000 sont déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune) (Figure 3).

Notons la présence du peucedan paniculé (*Peucedanum paniculatum*) identifié hors site Natura 2000 mais à proximité immédiate de son périmètre. Le peucedan est toxique pour le bétail, mais son principal problème en matière d'élevage est qu'il n'est pas brouté et est responsable de la forte baisse de la valeur fourragère des espaces pastoraux lorsqu'il devient majoritaire. Un autre problème est sa photo-toxicité dont résulte le caractère photosensibilisant pour la peau humaine et les brûlures qu'il peut provoquer par contact et exposition au soleil. Il n'est pas en expansion en Corse au sens de son aire de répartition habituelle, par contre il devient fréquemment beaucoup plus abondant dans cette aire et dans ses stations habituelles suite à des modifications des pratiques humaines ; il semble se généraliser en particulier dans les zones soumises à incendies récurrents et surpâturage.



⁷ Les parcelles agricoles sont délimitées sur la cartographie par un trait jaune.

4.3.2 Urbanisation

Le site Natura 2000 est un site naturel non urbanisé du fait des difficultés d'accès et de la topographie du site. Notons que cinq pagliaghji en ruine sont recensés sur le site. Selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Olmeta di Tuda, le site Natura 2000 est entièrement délimité par une zone naturelle (zone N), périmètre de protection Natura 2000. Par conséquent, seules sont soumises à autorisation en raison de l'existence du PLU :

- L'édification de clôtures à usage autre qu'agricole ou forestier doit faire l'objet d'une déclaration (art. L 445-2 et suivant du code de l'urbanisme).
- Les installations et travaux divers (art. R 444-1 et R 442-8 du code de l'urbanisme).
- Les démolitions sont soumises au permis de démolir prévu à l'article L 221-1 du code de l'urbanisme.

La protection du site Natura 2000 est optimale compte tenu du périmètre de protection mis en place sur la cartographie du PLU.



4.3.3 Activités cynégétiques

Le site Natura 2000 ne semble pas être soumis à une forte pression de chasse. Il n'est fait état d'aucune association de chasse locale sur le site Natura 2000. Quelques chasseurs fréquentent le site Natura 2000 pour la chasse à plume ou la chasse au sanglier (G. Faggio, comm. pers.).

4.3.4 La pêche

Compte tenu qu'aucun cours d'eau majeur ne se trouve sur le site Natura 2000, les activités de pêche en eau douce sont très restreintes voir quasi-inexistantes sur le site Natura 2000.

Par ailleurs, le fleuve Bevincu se situant à l'extérieur du site Natura 2000 est très prisé pour la pêche en eau douce.

4.3.5 Accès au site

L'accès au site peut se faire :

- par le nord à partir d'une piste qui part des villages d'Oletta et Poggio d'Oletta ; cette piste praticable en 4x4 arrive en limite nord du site sur la crête à l'ouest de la pointe des Trovelli.
- par le sud, à partir du col de San Stefanu, mais cette piste très détériorée devient rapidement impraticable même en 4x4.

A partir des deux pistes, un chemin peut être emprunté pour accéder à la crête de la pointe des Trovelli et le col de San Giovanni. Des sentes de vaches traversant un maquis ras permettent alors l'accès au sommet San Giovanni. Du col de San Giovanni les sentes permettent aussi de rejoindre le réservoir d'eau au-dessus du lotissement du col de San Stefanu par le versant ouest de San Giovanni (Lieu-dit Costa Nuda). Ces sentiers ne sont pas entretenus et uniquement utilisés par le bétail, les chasseurs, l'éleveur,... Ces accès facilitent tout de même la fréquentation du site par le public.

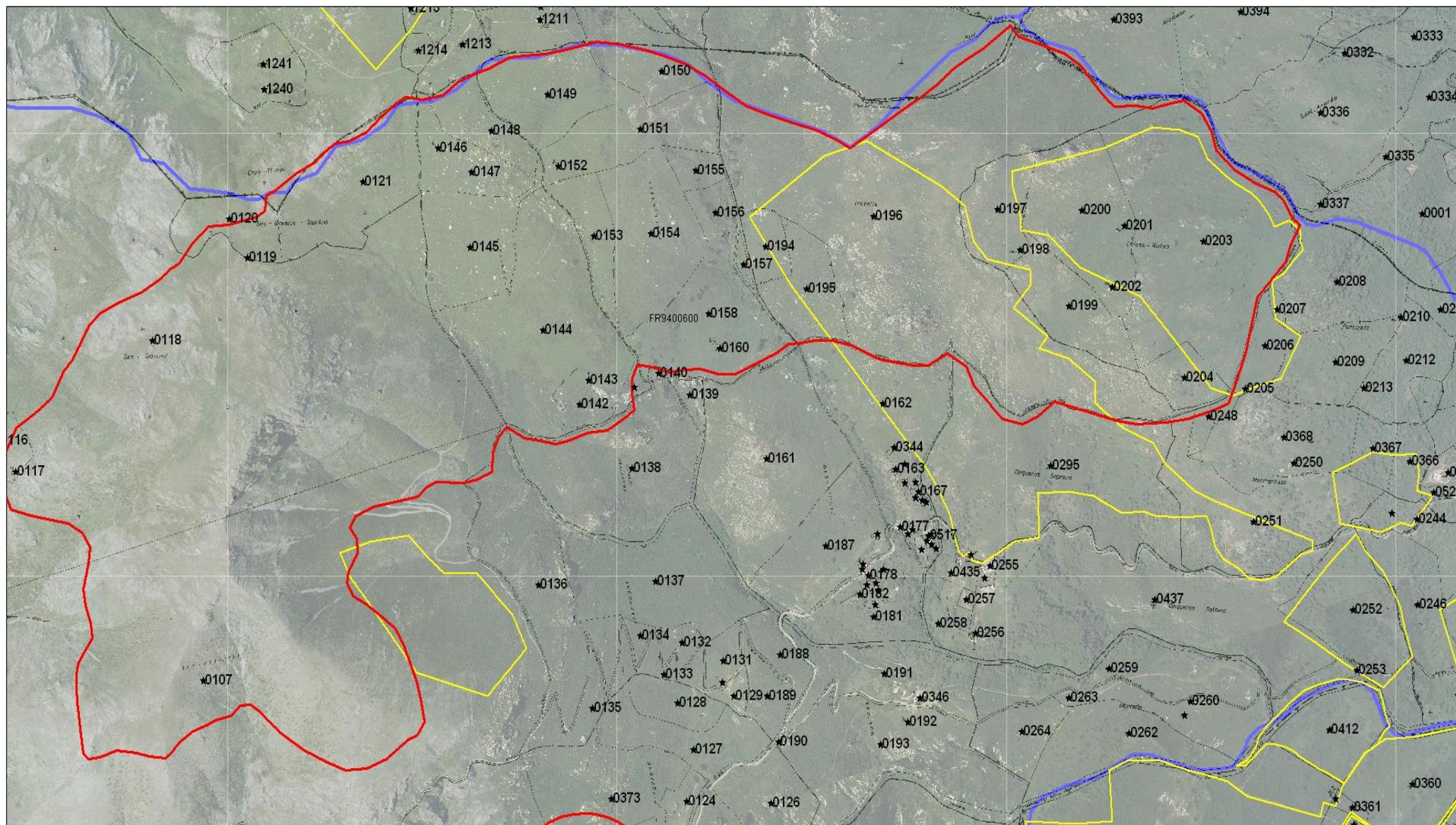


Figure 3 : Cartographie des parcelles déclarées à la PAC (entouré jaune) (entouré rouge = périmètre Natura 2000)

4.3.6 Le tourisme

Accueil et l'hébergement touristique :

La commune d'Olmata di Tuda ne comprend aucun hôtel, ni camping (source : Insee). Néanmoins, une chambre d'hôtes est recensée sur la commune et un village de vacances.

La plupart des installations hôtelières se situent sur les communes alentours (Oletta, Saint Florent ...).

En ce qui concerne les résidences secondaires, la commune d'Olmata di Tuda comprend 109 résidences secondaires sur les 255 logements que comprend la commune. Le taux de résidences secondaires est de 42,9% sur la commune d'Olmata di Tuda.

Aucun hébergement touristique ne se situe sur le site Natura 2000.

Fréquentation touristique :

Le canton de la Conca d'Oro dont la commune d'Olmata di Tuda fait partie est une région très prisée par les touristes du fait de son patrimoine environnemental et culturel.

Toutefois, sur le site Natura 2000, la fréquentation touristique est quasi-inexistante du fait qu'aucun sentier comme GR20, sentier patrimoniaux... n'est présent. La topographie et l'emplacement du site Natura 2000 participent beaucoup à cette observation.

Activités de pleine nature :

Le site Natura 2000 n'est pas identifié comme un lieu où s'organisent des activités de pleine nature.

Néanmoins, il se peut que de manière ponctuelle des activités de pleine nature soient présentes telles que les randonnées pédestres, les randonnées équestres, VTT, ...

4.3.7 Les projets

La commune d'Olmata di Tuda ne fait état d'aucun projet se situant sur le site Natura 2000.



Tableau IV. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données
Agriculture	140 170	2 exploitants installés en périphérie du site	<p><i>Type d'agriculture :</i> Élevages bovins et caprins.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Pâturage extensif des bovins sur le site. Contrat MAET avec les 2 exploitants. Parcelles déclarées à la PAC.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> La présence du pastoralisme est favorable à la conservation des milieux ouverts L'entretien du maquis permet d'éviter les incendies.</p>	DDTM2B/SEA OEC/agent pastoral, Mme Anziani
Urbanisation	409	PLU commune d'Olmeta di Tuda	<p><i>Interactions avec le site Natura 2000 :</i> Site Natura 2000 pris en compte dans les documents d'urbanisme. Un périmètre de protection est établi.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Site naturel non urbanisé, pris en compte dans le PLU.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Le périmètre de protection dans le PLU ainsi que l'urbanisation inexistante du site permet une conservation optimale des habitats et des espèces.</p>	Mairie IGN
Activité cynégétique	230	Non dénombré	<p><i>Type d'activité cynégétique :</i> Chasses individuelles.</p> <p><i>Espèces chassées :</i> Sanglier, faisan, perdrix rouge.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Pas d'organisation de la chasse sur le site Natura 2000. Chasse individuelle ponctuelle. Pas de surchasse.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Pas d'effets négatifs recensés sur les habitats et les espèces des directives « habitats » ou « oiseaux ».</p>	Observation <i>in situ</i>
Pêche	200	Non dénombré	Aucun cours d'eau praticable pour la pêche sur le site Natura 2000. Activité de pêche se situant sur le fleuve du Bevincu en dehors du site.	Observation <i>in situ</i>
Tourisme	620 622 690	Activité touristique quasi-inexistante in situ	<p><i>Type de tourisme :</i> Individuel.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Forte attractivité touristique du canton de la Conca d'Oro mais quasiment inexistant sur le site Natura 2000 du fait de la topographie et de sentiers patrimoniaux ou sportifs inexistants.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Pas de risque de piétinement, ni de détérioration humaine du site Natura 2000.</p>	Observation <i>in situ</i> ATC
Projets	Néant	Néant	Néant	Mairie

4.4 Données abiotiques générales

Le Tableau V présente une synthèse des données abiotiques du site Natura 2000.

4.4.1 Géologie

Description des terrains

Le sol est composé essentiellement de serpentinites, de gneiss et de metabasaltes.

Les serpentinites se rencontrent dans toutes les unités structurales où elles couvrent d'importantes surfaces, caractérisées par la pauvreté de la végétation. Ce sont des roches massives d'aspect luisant, découpées par de multiples diaclases et dont les teintes varient de vert, en surface, au noir, à la cassure. De nombreux filonnets blancs de chryso-tile sillonnent la roche.

La texture des gneiss est finement oillée (parfois plus grossièrement), exprimant ainsi l'origine granitique de ces gneiss. La teinte verte est due aux micas. Ce faciès est alors comparable à celui que l'on peut rencontrer dans les gneiss de l'unité du Pigno-Olivaccio. Par suite de la bonne résistance de ces gneiss aux agents atmosphériques, ils peuvent donner naissance à des falaises abruptes, par exemple au-dessus de Cinquenne, dans les rochers des Trovelli.

On retrouve une assise de metabasaltes au-dessus des gneiss du Zuccarello, qui, vers l'Est, s'abaisse en direction du village de Biguglia. Elle s'amincit très rapidement aussi bien vers le Sud-Est que vers le Nord-Ouest. D'autres lames paraissent la relayer vers le Nord-Ouest (région d'Olmeta-di-Tuda).

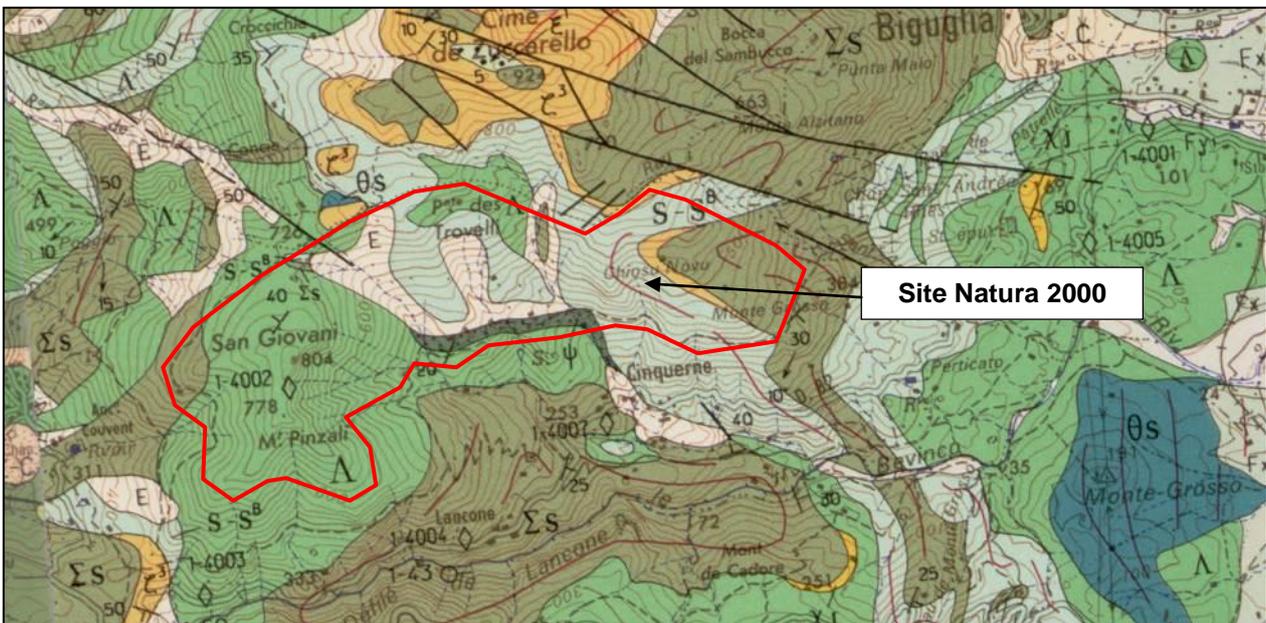


Figure 4 : Carte géologique du site Natura 2000 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta » (Source : Infoterre)

Légende

Λ. Serpentinites. Les serpentinites du substratum des unités composites ne se distinguent pas de celles des autres unités océaniques. Dans l'unité éclogitique (Volpajola - Farinole), elles sont surmontées par de minces niveaux de metabasites, l'ensemble étant recouvert par des terres sédimentaires.

Ç³. Gneiss indifférenciés du Zuccarello. Le massif du Zuccarello est situé à moins de deux kilomètres au Sud-Est du massif d'Olivaccio : c'est sans doute à cette proximité que l'on doit le rapprochement fait par les auteurs entre les gneiss qui affleurent tout autour du sommet (constitué de metabasaltes alpins) et les gneiss du massif d'Olivaccio (Faure et Malavieille, 1981 ; Warburton, 1983). Ces gneiss se suivent vers le SSW en direction du col de San-Stefano, s'amincissent puis disparaissent dans la région de Rutali, pour affleurer de nouveau sur la feuille Santo-Pietro-di-Tenda à 1 km au Sud-Ouest de cette localité. De là, on peut les suivre jusqu'à Campitello et, plus loin encore, au Sud du Golo.

ΣS. Métabasaltes. Les metabasaltes sont présents dans toutes les unités mais de façons fortes inégales.

S-S⁸. Schistes et calcschistes. Au-dessus des quartzites (métaradiolarites) accompagnés ou non de cipolins, qui viennent en couverture des différentes unités à matériel océanique, se sédimente, sur une épaisseur considérable (jusqu'à 1000 m), une série de schistes riches en horizons centimétriques à décimétriques de quartzites faiblement carbonates et de calcschistes. Ces schistes affleurent souvent mal et l'on ne peut en général les observer dans de bonnes conditions que dans les tranchées ou le long des cours d'eau.

E. Éboulis indifférenciés. Leur composition est semblable à celle des colluvions indifférenciées. Ils montrent en revanche une pente généralement nettement plus importante.

4.4.2 Pédologie

Nous ne disposons d'aucune donnée pédologique concernant précisément le site Natura 2000. Cependant, est présenté ci-dessous, à titre indicatif, les caractéristiques des sols de la région du Nebbio.

L'ensemble géologique du Nebbio est une zone de terrains métamorphiques anciens de gneiss, terrains volcaniques, ophiolites, gabbros, schistes lustrés et terrains sédimentaires parfois carbonatés (autour de Saint-Florent).

Les sols bruns et jeunes sont majoritaires sur ces substrats.

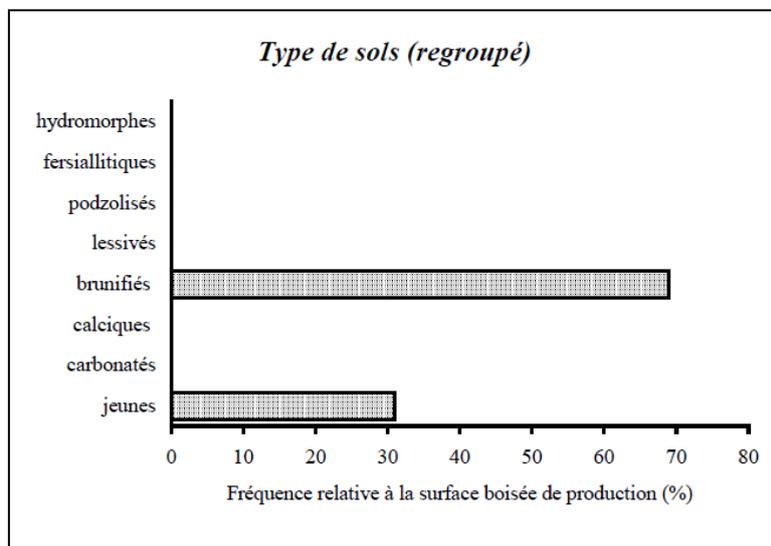


Figure 5 : Graphique du type de sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)

La texture du sol est essentiellement limoneuse. Notons tout de même la présence de sable et d'argile.

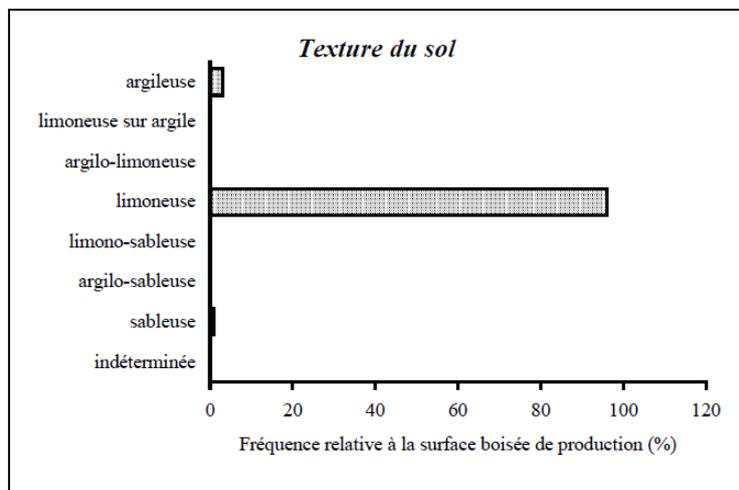


Figure 6 : Graphique de la texture du sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)

Le sol est principalement constitué de trois types d'humus⁸ : le dysmull, le mull et le moder.

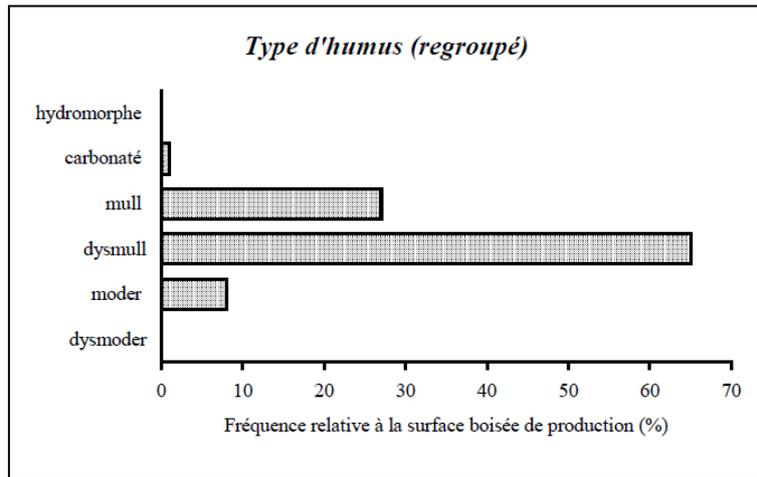


Figure 7 : Graphique du type d'humus dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)

Les sols sont moyennement profonds à peu profonds et notons la présence également de sols caillouteux.

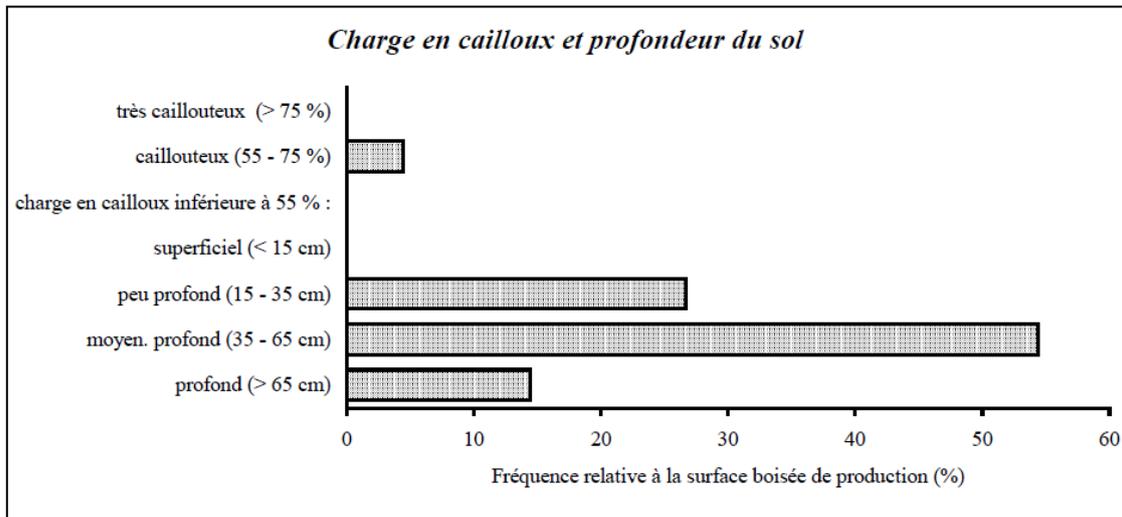


Figure 8 : Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du Nebbio (Source : IFN, 2006)

4.4.3 Hydrologie et hydrographie

Eaux de surface

Les cours d'eau présents sur le site d'étude sont le ruisseau de Fangone et son affluent ainsi que des ruisseaux intermittents ou non, affluents du Bevincu. Le ruisseau de Fangone est également un affluent du Bevincu. Ce dernier se situe en dehors du site d'étude. Ils prennent tous leur source au sein du périmètre du site hormis le Bevincu (Figure 16).

Eau potable

D'après la banque de données du sous-sol (BSS), on compte deux points d'eau recensés dans le périmètre Natura 2000. Ces points d'eau correspondent à des puits, forages ou sources captés en vue d'une alimentation en eau potable. Les deux captages se situent au pied de la pointe des Trovelli.

⁸ L'humus est une couche supérieure du sol créée et entretenue par la décomposition de la matière organique.

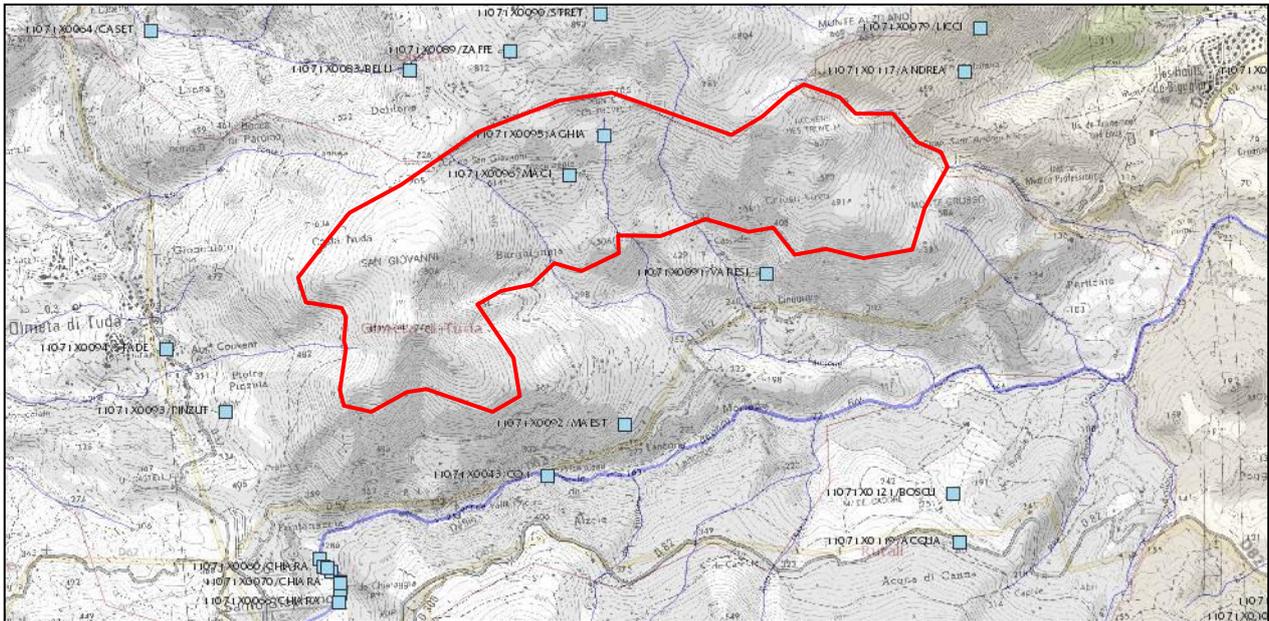


Figure 9 : Carte des points d'eau issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre)

Eaux de baignade

Le site d'étude ne possède pas de site de baignade. Cependant, le fleuve Bevinco en possède deux répertoriés. Ces sites de baignade font l'œuvre d'un classement de qualité des eaux de baignade. D'après le classement 2010, élaboré par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, tous deux admettent une qualité moyenne des eaux de baignade.

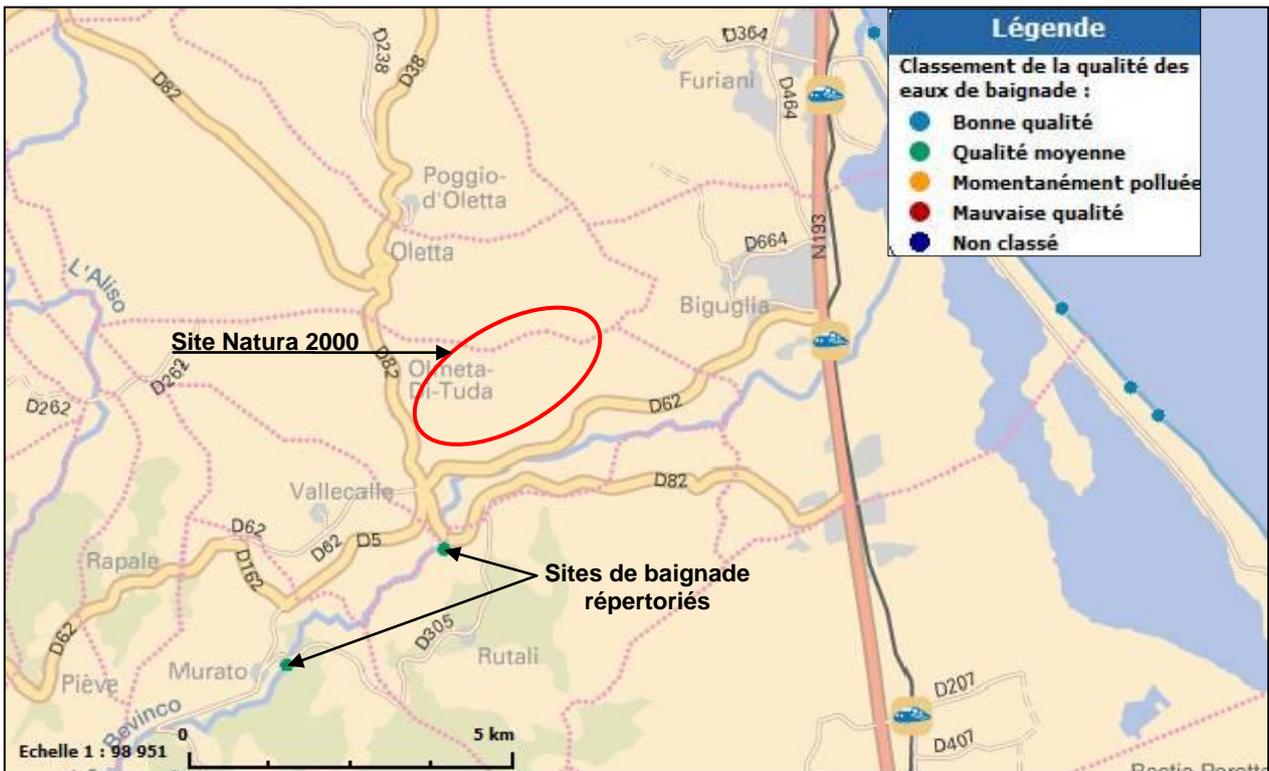


Figure 10 : Carte du classement 2010 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l'eau RMC)

Assainissement des eaux usées

Selon l'Agence de l'eau RMC, une station d'épuration se trouve sur la commune d'Ometta di Tuda. Il s'agit d'une station de 1000 équivalent habitant (EH) qui se situe au niveau du ruisseau de San Nicolao, dans le bassin versant de l'Aliso. La STEP est conforme en équipement et en performance à l'année 2008.

Pollution par métaux lourds

Aucun ruisseau présent sur site n'a fait l'œuvre d'une analyse physico chimique. Par contre, d'après la grille NABE (Non Atteinte du Bon Etat écologique) pour le fleuve du Bevincu, la qualité des eaux concernant les métaux est moyenne. Ceci du fait de la présence de nickel d'origine naturelle. L'existence de ce métal dans le fleuve du Bevincu laisse supposer de sa présence dans les ruisseaux présents sur le site d'étude.

4.4.4 Topographie

Le site d'étude admet des sommets proches de 1000 m d'altitude. Il suit une ligne de crête partant du Cap Corse et passant par le col de Teghime. Le site constitue la limite sud de cette ligne de crête. Le site fait donc partie du massif de moyenne montagne continu Cap-Corse-Nebbiu. L'altitude minimale se situe aux alentours des 380 m (Figure 11).

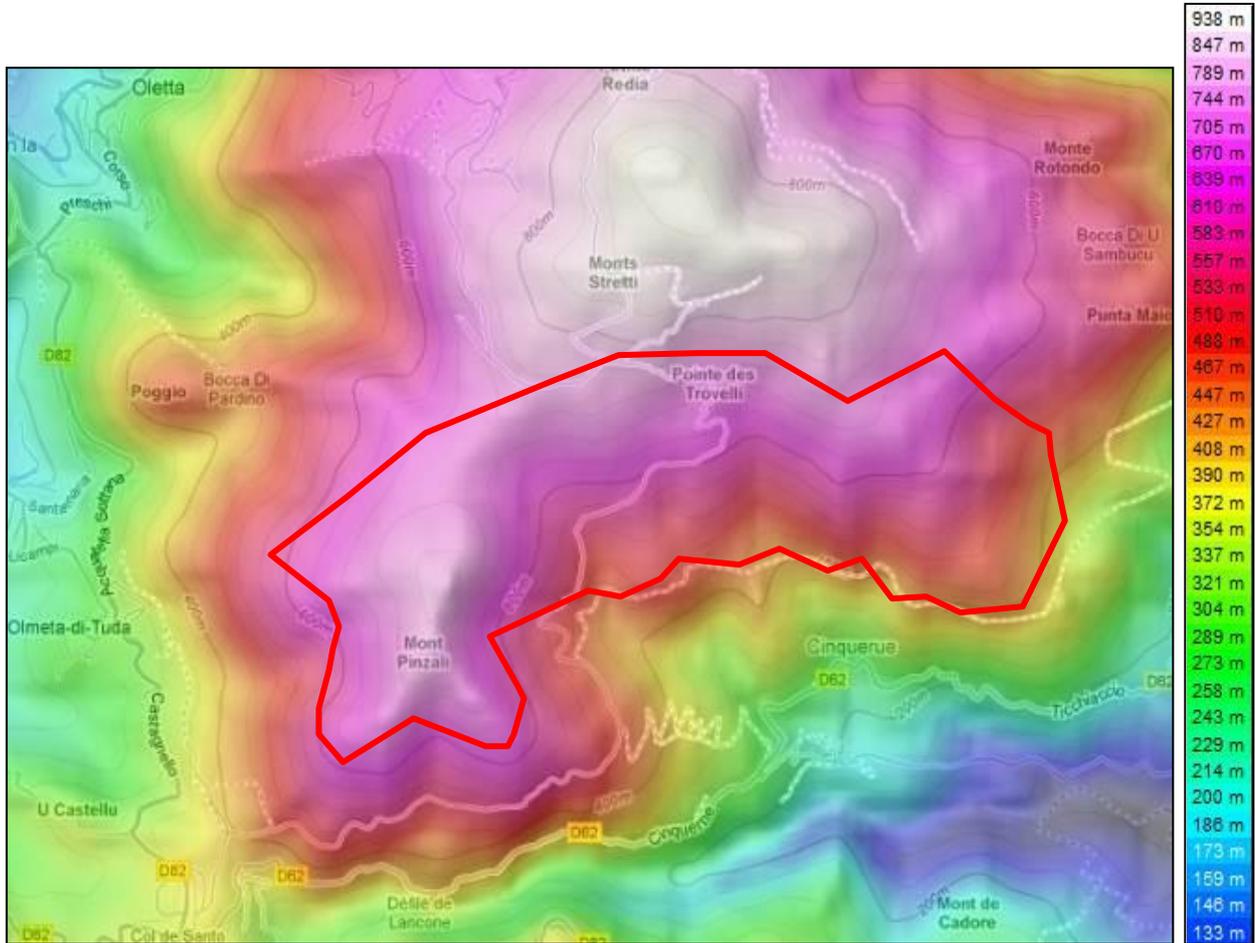


Figure 11 : Carte topographique au niveau du site d'étude (Source : cartes-topographiques.fr)

4.4.5 Climat

Pour définir le climat du site, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique du village d'Oletta. Ce sont les données disponibles de la station météorologique la plus proche.

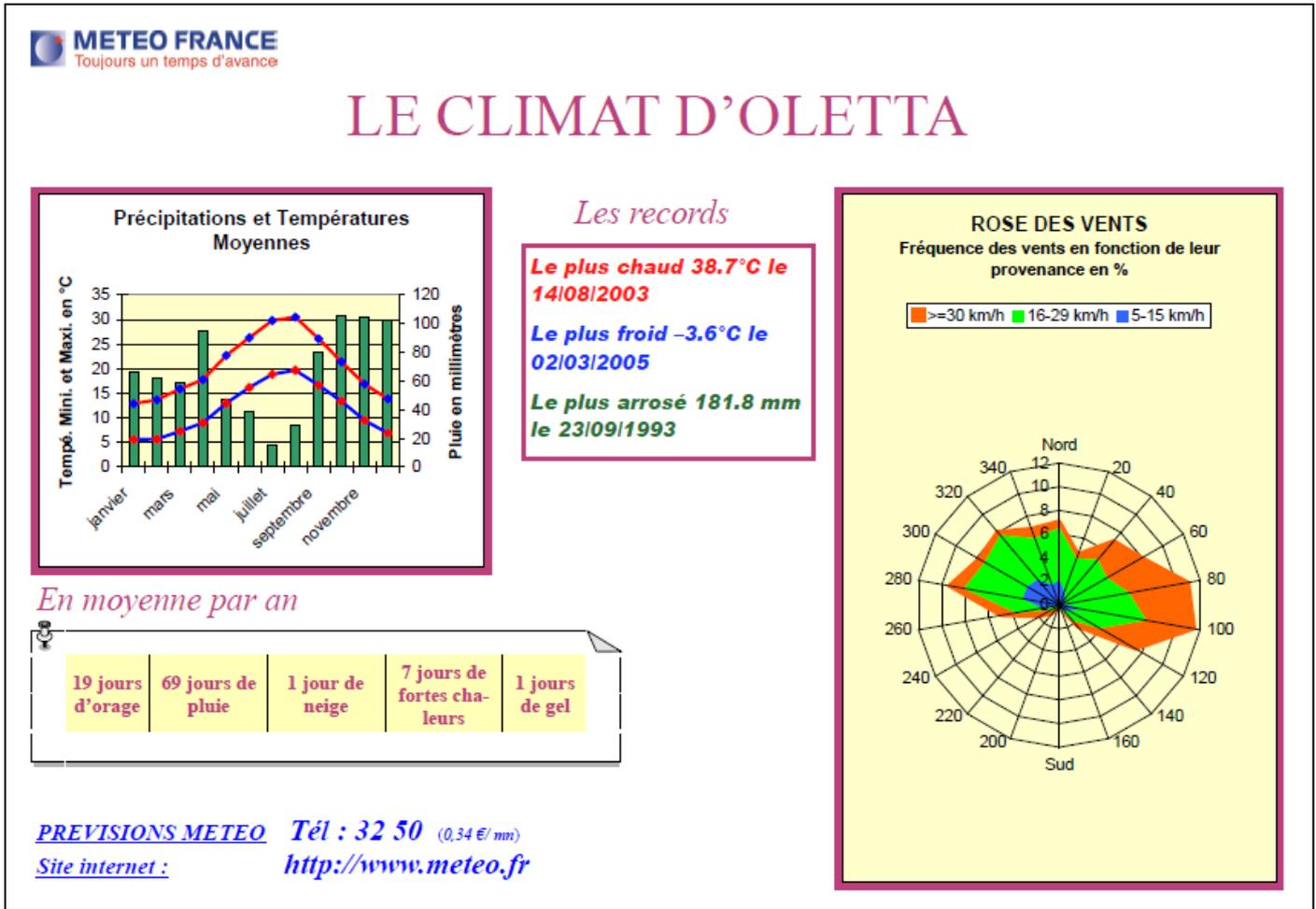


Figure 12 : Fiche climatologique d'Oletta (Source : Météo France)

Températures

Les températures moyennes varient avec les minimales allant de 5 à 13°C en hiver et les maximales allant de 19 à 30°C en été. Les hivers sont relativement doux et les étés sont chauds.

Précipitations

Les précipitations sont importantes (moyenne de 95 mm du mois de septembre au mois de décembre) en automne avec un maximum de 100 mm pour le mois d'octobre. A la fin de l'hiver jusqu'au printemps, elles demeurent assez élevées, la moyenne se situe autour des 70 mm. En été, la sécheresse est présente, de juin à aout, la moyenne des précipitations ne dépasse pas les 30 mm.

Vents

Le vent le plus fréquent (fréquence de 12 %) est un vent d'est. La vitesse prédominante est supérieure à 30 km/h. D'autres vents sont présents avec une fréquence allant de 8 à 10 %. Ce sont des vents d'ouest, nord-ouest et nord. La vitesse prédominante est de 16 à 29 km/h avec des pointes supérieures à 30 km/h. Pour tous les vents, l'intervalle de vitesse de 5 à 15 km/h est quasiment inexistant.

Tableau V. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Serpentinites, metabasaltes, schistes et calschistes omniprésents	Les serpentinites couvrent d'importantes surfaces, caractérisées par la pauvreté de la végétation. Les schistes sont observables le long des cours d'eau et des tranchées.	Carte géologique du BRGM et notice.
Climat	Climat méditerranéen	Le site s'inscrit dans le climat méditerranéen de la Corse. Le climat est doux toute l'année avec des précipitations importantes et un vent d'est prédominant relativement fort.	Météo France
Pédologie	Le site est essentiellement recouvert de terrains métamorphiques.	Cartographie pédologique du site absente. 2 principaux types de sol : sol brun ; sol jeune	IFN
Topographie	Altitude maximale : 804 m Altitude minimale : 380 m	Crête séparant la vallée de l'Aliso de la vallée du Lancone avec présence de parois rocheuses.	cartes-topographiques.fr
Hydrographie	Le ruisseau de Fangone et son affluent ainsi que d'autres ruisselets intermittents.	Le ruisseau de Fangone est un affluent direct du Bevincu. D'autres ruisselets sont des affluents des deux ruisseaux.	Géoportail Relevé de terrain d'automne 2011

4.5 Grands milieux

Le Tableau VI présente les grands milieux présents sur le site Natura 2000.

D'après Bioret et Sturbois (2009), nous distinguons cinq grands milieux constitués par 11 habitats naturels dont quatre d'intérêt communautaire.

Milieux Forestiers :

Ces milieux sont des formations végétales, caractérisées par l'importance de la strate arborée, mais qui comportent aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Sous le couvert arborescent assez dense filtre peu de lumière ; il s'ensuit une strate arbustive, à bruyères, arbousiers, filarias, très réduite voire inexistante. Il en est de même pour la strate herbacée. La Corse possède des forêts exceptionnelles par leur diversité, leur superficie et leur beauté. Par contre, sur le site la couverture forestière est faible due aux incendies récurrents et à la qualité de ce milieu est moyenne.



Bosquet d'arbres épargnés par les divers incendies

Sur le site, les milieux forestiers sont constitués par un seul habitat naturel :

- Bois d'*Alnus glutinosa* (Code Corine biotope : 41.C2) : cet habitat correspond à une formation d'espèces hygrophiles se rencontrant dans le lit des ruisseaux. Cet habitat est dominé par le choïn noirâtre (*Shoenus nigricans*). Sur le site, ce type d'habitat représente 0,30 ha soit 0,11 % de la superficie totale.

Cependant, lors de nos visites de terrain, nous avons constaté la présence de quelques bosquets d'arbres épargnés des incendies récurrents.

Milieux de maquis, matorrals, landes :

Il s'agit de formations végétales arbustives plus ou moins élevées, à feuilles dures et persistantes. En Corse, ce type de milieu couvre des surfaces importantes. C'est également le cas sur le site. Les milieux de maquis forment une mosaïque où alternent des formations de différentes tailles. Le feu explique le développement du maquis au détriment de la forêt.



Maquis à *Cistus monspeliensis*

Sur le site les milieux de maquis, matorrals, landes sont constitués par cinq habitats naturels :

- Maquis hauts occidentaux-méditerranéens (Code Corine biotope : 32.311) : le maquis à bruyères et arbousiers constitue des formations bien répandues à l'étage mésoméditerranéen de toute la Corse. Ils sont marqués par la co-dominance de l'arbousier (*Arbutus unedo*) et de la bruyère en arbre (*Erica arborea*) et constituent une association particulière, l'*Erico-Arbutetum*. Cet habitat est très bien représenté dans la partie sud-ouest du site du site Natura 2000 et dans la moindre mesure en limite nord du site. Sur le site, ce type d'habitat représente 63,76 ha soit 24,42 % de la superficie totale. Sa hauteur varie entre 1 et 3 mètres.
- Maquis à *Cistus monspeliensis* (Code Corine biotope : 32.341) : ce type de maquis est relativement répandu en Corse et résulte de la dégradation des forêts due à des incendies répétés. En effet, le passage répété du feu dans les cistaies conduit à la dominance de plus en plus accusée des cistes et en particulier du ciste de Montpellier. Ces plantes, dites pyrophytes, ont en effet la particularité d'avoir des graines incombustibles qui peuvent germer rapidement après le passage du feu, tandis que les espèces concurrentes ont été plus ou moins complètement éliminées. Cet habitat présente la particularité de se décliner en différents faciès sur le site Natura 2000 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta ». Ces sous-habitats se caractérisent par la co-dominance de *Cistus monspeliensis* avec *Erica arborea*, *Genista monspessulana* ou *Calycotome spinosa*. Les déclinaisons à *Erica arborea* et *Genista monspessulana* sont les plus représentées et se situent dans la partie ouest du site à proximité des crêtes. Sur le site, ce type d'habitat représente 117,48 ha soit 45,01 % de la superficie totale. Sa hauteur varie entre 0,5 et 1,5 mètre.
- Garrigues à euphorbe épineuse (Code Corine biotope : 32.441) : formation très basse à basse (30 à 40 cm), clairsemée, dominée par des espèces buissonnantes telles que l'*Euphorbia spinosa*, le *Teucrium marum* et l'*Helichrysum italicum*. Cet habitat évolue sur des sols très secs des zones thermoméditerranéennes ou mésoméditerranéennes. Et semble correspondre, le plus souvent, à une végétation permanente, plus ou moins, bloquée dans les conditions actuelles de ces milieux très pauvres en sols. En effet, même les cistes ont du mal à vivre dans ces conditions où apparaissent des différentiels rupicoles (*Umbilicus rupestris*, *Sedum caeruleum*). Cet habitat est présent sur les affleurements rocheux ou les sols rocailleux peu profonds situés au centre nord du site et sur les versants situés à l'ouest des crêtes. Sur le site, ce type d'habitat représente 39,42 ha soit 15,10 % de la superficie totale.

- Garrigues supra-méditerranéennes (Code Corine biotope : 32.6) : il s'agit d'une fruticée naine à *Thymus herba-barona*. Elle est caractérisée par des chaméphytes nains : *Thymus herba-barona*, *Euphorbia spinosa*, *Anthyllis hermanniae*. Cette dernière est présente de façon discontinue sur les crêtes sommitales de la partie sud-est du site. La surface de cet habitat n'a pas été évaluée lors de la réalisation de la cartographie d'habitat (Bioret et Sturbois, 2009).
- Ronciers (Code Corine biotope : 31.831) : formation dominée par la ronce à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*). Cette formation témoigne (i) du passage répété du feu, en particulier les ronciers apparaissent suite à la destruction par incendie des ripisylves à *Alnus glutinosa* et (ii) l'abandon progressif du milieu (absence de pâturage). Sur le site, ce type d'habitat représente 34,09 ha soit 13,06 % de la superficie totale.

Milieux agropastoraux :

Les pelouses sont des formations herbeuses plus ou moins impactées par l'homme. Les milieux ouverts favorisent l'implantation de plantes annuelles, mellifères ou adventices, qui accueillent de très nombreux butineurs, défoliateurs et prédateurs. Sur le site, l'état de conservation des pelouses est bon à moyen. En effet, la fermeture du milieu est assez importante avec la colonisation de ronce et du maquis sur les zones anciennement pâturées et donc en herbe. La préservation de l'agrosystème favorable à la biodiversité du site est liée à l'élevage extensif (bovins essentiellement). Les pelouses sont des formations herbeuses qui peuvent aussi être dégradées par le surpâturage et les incendies.



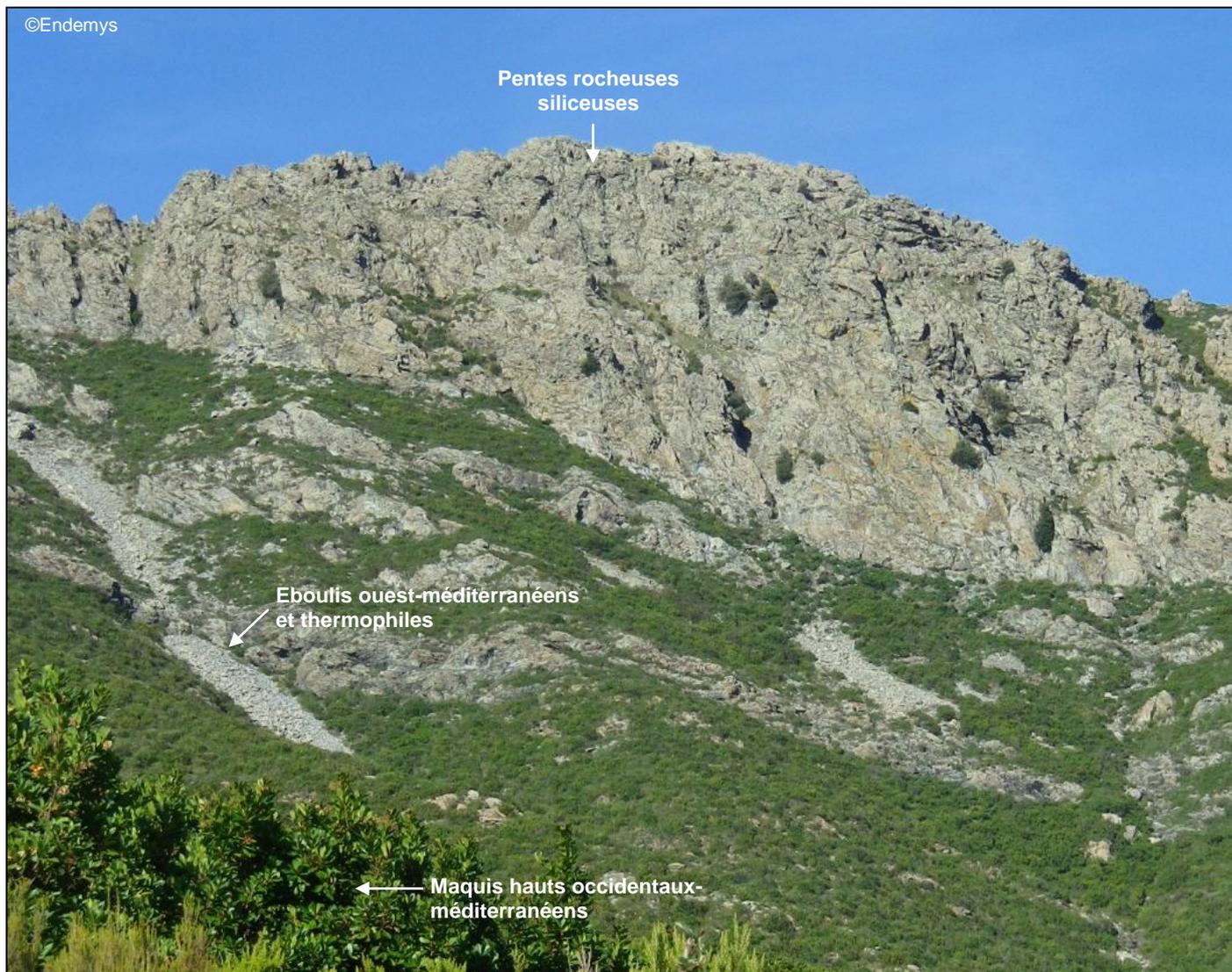
Pelouse rase sur crêtes

Sur le site, les pelouses sont représentées par un seul habitat naturel :

- Parcours steppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (Code NATURA 2000 : 6220) : c'est une formation dominée par *Brachypodium retusum*, qui se développe sous la forme de pelouses rases à proximité des crêtes. La distribution de cet habitat se limite principalement à la partie occidentale du site. Sur le site, ce type d'habitat représente 1 ha soit 0,38 % de la superficie totale.

Milieux rupestres :

Les falaises abruptes et les rochers de forte pente constituent des milieux extrêmement difficiles pour le maintien des végétaux supérieurs, du fait de la rareté des anfractuosités, fissures et fractures (germination et enracinement difficile) et de la forte insolation. La croissance des végétaux y est très lente et leur taille très réduite.



Milieu rupestre

Sur le site, l'état de conservation est bon et aucune menace réelle n'est à déplorer.

Sur le site, les milieux rupestres sont constitués par trois habitats naturels :

- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique² (Code NATURA 2000 : 8220): Bioret et Sturbois (2009) localisent cet habitat essentiellement dans la partie ouest du site Natura 2000 sur les versants est et sud, sous les crêtes. Sur le site, ce type d'habitat représente 2,30 ha soit 0,88 % de la superficie totale.
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles² Code NATURA 2000 : 8130): Cet habitat est situé dans la partie ouest du site Natura 2000 (Bioret et Sturbois, 2009). Sur le site, ce type d'habitat représente 0,60 ha soit 0,23 % de la superficie totale.
- Rochers : certains rochers nus répartis ponctuellement sur le site peuvent également accueillir des espèces rattachées à l'habitat « Végétation des fissures de rochers ». Cet habitat est disséminé dans tout le site. Sur le site, ce type d'habitat représente 2.20 ha soit 0.84 % de la superficie totale.

Milieux aquatiques :

Les milieux aquatiques (cours d'eau, ru,...) sont peuplés par des végétaux aux adaptations morphologiques et anatomiques particulières, inféodés à l'eau douce ou saumâtre.



Petit cours d'eau avec la présence du *Discoglossus sardus*

Sur le site, le milieu aquatique est représenté par un seul habitat naturel :

- Eaux courantes (Code Corine Biotope : 24) : Les cours d'eau présents sur le site d'étude sont le ruisseau de Fangone et son affluent ainsi que des ruisseaux intermittents ou non, affluents du Bevincu. Lors de la réalisation de la cartographie d'habitat, Bioret et Sturbois (2009) n'ont pas mentionné cet habitat. Sans un relevé phytosociologique, il n'est pas possible de préciser cet habitat.

État de conservation des milieux naturels et causes de perturbation :

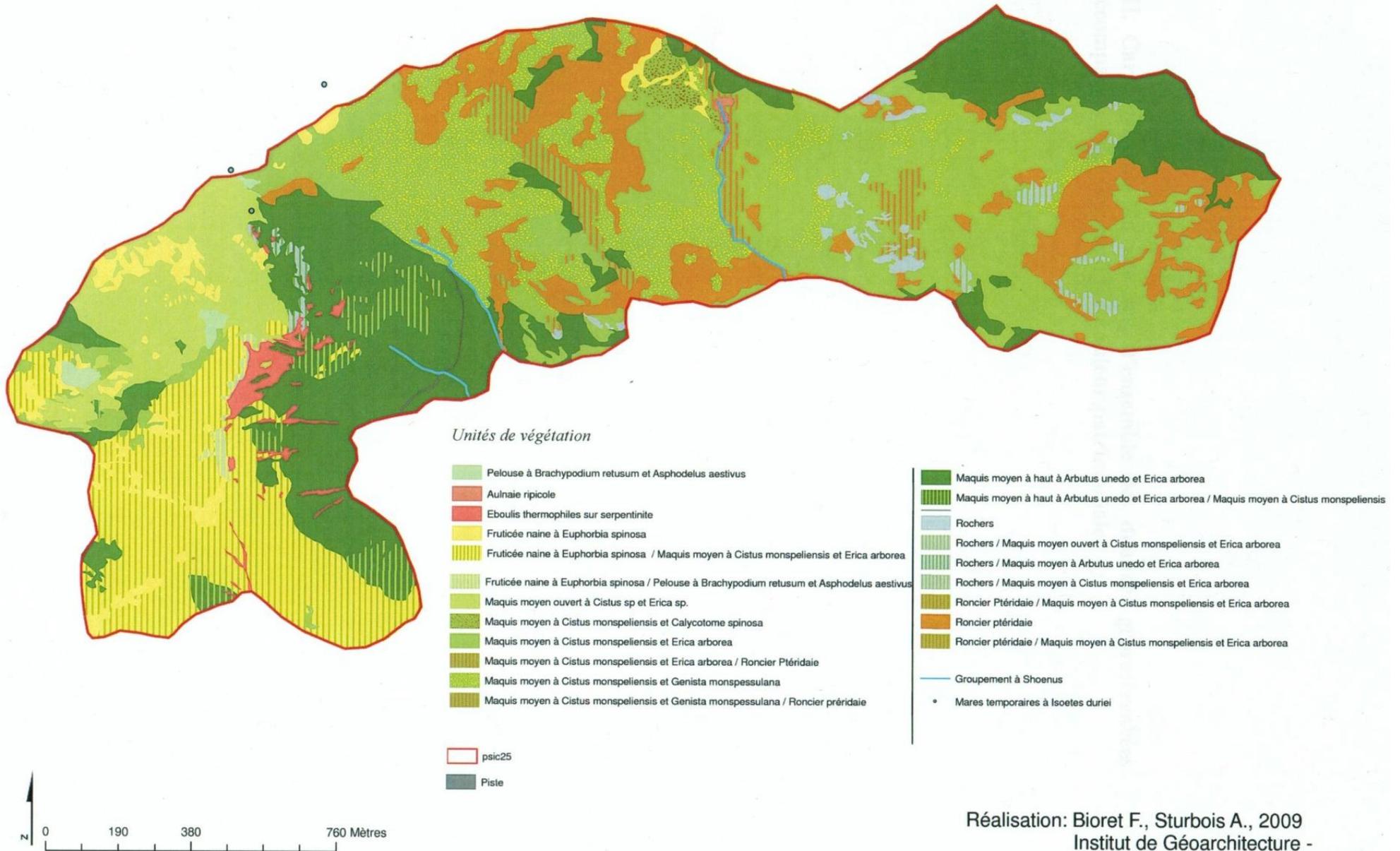
Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats (Bioret et Sturbois, 2009), l'état de conservation des habitats n'a pas été mentionné. Cependant, lors de nos visites de terrain, nous avons constaté un état de conservation globalement bon de ces habitats. Cependant, sur certains secteurs, la fermeture des milieux, les incendies récurrents ou ponctuellement le surpâturage, engendrent des effets négatifs sur la qualité des milieux.

L'activité agro-pastorale a des effets positifs pour le maintien des milieux ouverts et la lutte contre les incendies, en limitant la fermeture des milieux. Mais, un surpâturage peut à l'inverse engendrer une altération des habitats (par exemple : Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea).

D'autres causes d'origine humaine ont des incidences néfastes. En effet, l'incendie et la fermeture des milieux sont les plus fortes menaces sur les milieux.

Tableau VI. Grands milieux

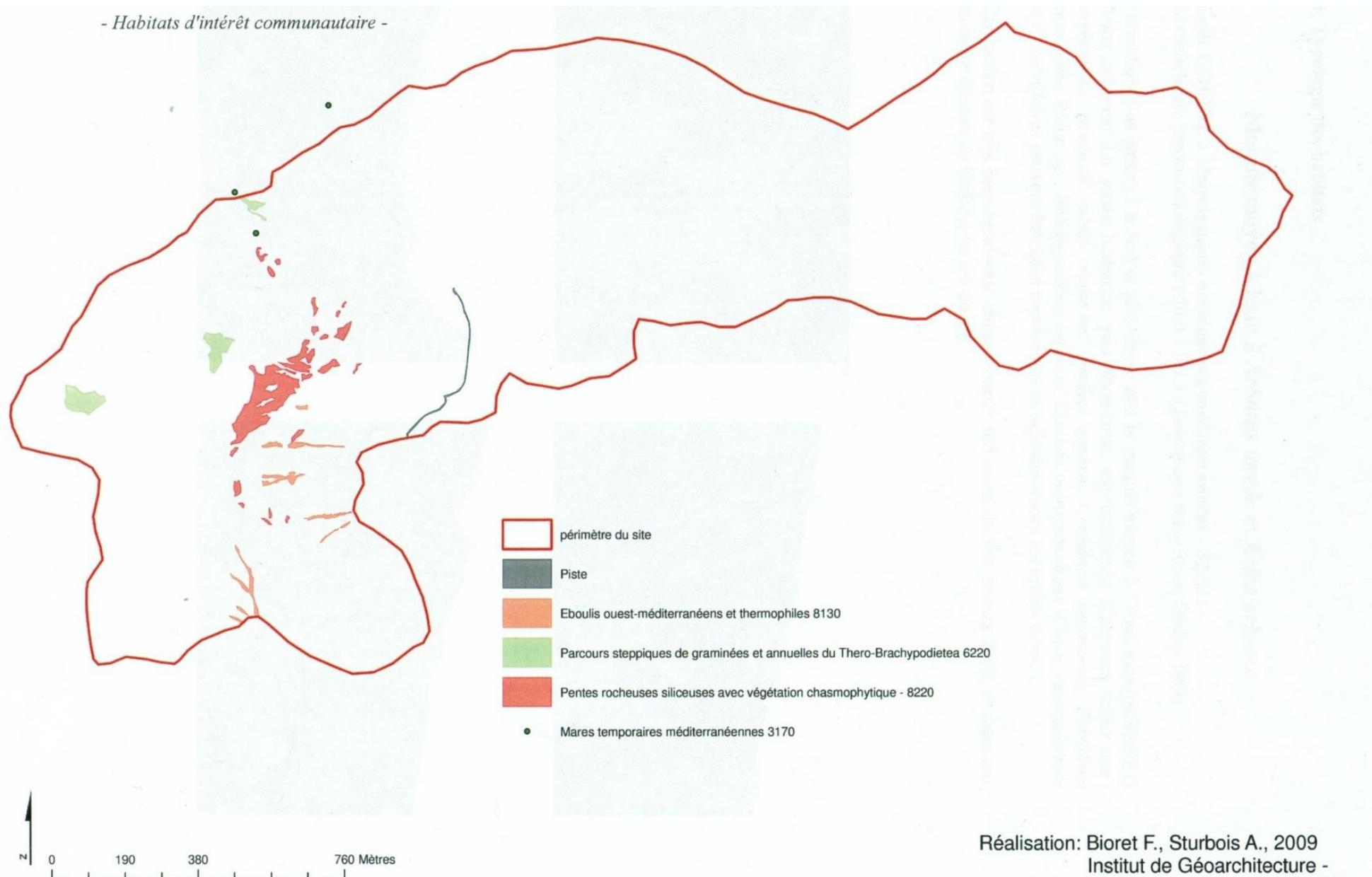
Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux forestiers	0.30 ha 0.11 %	Etat moyen	Aucun	Chauves-souris	Incendies.	Bioret et Sturbois, 2009
Milieux de maquis, matorrals, landes	249.6 ha 97.6 %	Etat bon	Aucun	porte-queue de Corse noctuelle des peucédans Chauves-souris	Incendies.	Bioret et Sturbois, 2009
Milieux agropastoraux	1 ha 0.38 %	État bon à moyen, mais ponctuellement des signes d'évolution vers une fermeture des milieux	Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	porte-queue de Corse noctuelle des peucédans Chauves-souris	Fermeture des milieux, abandon du pâturage, surpâturage.	Bioret et Sturbois, 2009
Milieux rupestres	5.10 ha 1.95 %	État bon	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmaophytique ; Eboulis ouest-méditerranéennes et thermophiles	Aigle royal	Aucune menace notable.	Bioret et Sturbois, 2009
Milieux aquatiques	Quelques dizaines de m ²	État bon à moyen. Dégradation du milieu aquatique (surpâturage, piétinement)	Aucun	Discoglosse sarde Chauves-souris	Fermeture des milieux, abandon du pâturage, surpâturage.	Bioret et Sturbois, 2009



Réalisation: Bioret F., Sturbois A., 2009
 Institut de Géoarchitecture -
 Université de Bretagne occidentale

Figure 13 : Cartographie des grands milieux

- Habitats d'intérêt communautaire -



Réalisation: Bioret F., Sturbois A., 2009
Institut de Géoarchitecture -
Université de Bretagne occidentale

Figure 14 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

4.6 Inventaire ZNIEFF⁹

Le site Natura 2000 est inclus dans la Zones naturelles d'intérêt écologiques faunistique et floristique (2e génération) « anciennes mines de Francone et défilé du Lancone » (940030425)¹⁰ qui s'étend au-delà du site Natura 2000 nous concernant ici.

Description de la ZNIEFF

L'ancienne mine de cuivre de Francone est composée de 3 galeries d'une centaine de mètres de longueur, dont une est située au bord de la route départementale D82 dans le défilé du Lancone. La fréquentation de cette galerie a été limitée par son ennoyage. En effet, elle abrite trois espèces de chauves-souris en transit : le Minioptère de Schreibers, le Murin de Capaccini et le Rhinolophe euryale. La présence de ces 3 espèces est régulière mais les effectifs irréguliers. Les falaises calcaires du site permettent aussi la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux rupicoles : Pigeon biset, Venturon corse, Grand corbeau, Merle bleu, Hirondelle des rochers. D'autre part, on trouve aussi sur ce site le papillon Porte-queue de Corse, ainsi que des sources encroûtantes. Il faut toutefois noter qu'une espèce de fougère, *Pteris cretica*, plante protégée et vulnérable en Corse, située sur une remarquable source encroûtante (Habitat déterminant) est présente en limite extérieure du tracé de cette ZNIEFF (confirmé en 2007 par le Groupe Chiroptères Corse). Cet ensemble repose sur des gneiss du Tenda.

La ZNIEFF inclut la Zone Natura 2000 FR9400600, les falaises (intérêt ornithologique) en contrebas de celle-ci, les galeries des mines de Francone et la rivière du Bevinco (intérêt chiroptérologique) ainsi que le Défilé du Lancone (intérêts herpétologique et botanique).

Intérêt faunistique

Insectes

- *Papilio hospiton* (FSD site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime)

Oiseaux¹¹

- *Carduelis corsicana*
- *Columba livia*
- *Corvus corax*
- *Monticola solitarius*
- *Ptyonoprogne rupestris*

Reptiles

- *Algyroides fitzingeri* (Delaugerre, 2005)

Amphibiens

- *Discoglossus sardus* (Delaugerre, 2005)

Chauves-souris

- *Miniopterus schreibersii* (Faggio, 1990)
- *Myotis capaccinii* (Faggio, 1985)
- *Rhinolophus euryale* (Faggio, 1984)
- *Eptesicus serotinus* (Groupe Chiroptères Corse, 1991)
- *Myotis daubentonii* (Groupe Chiroptères Corse 2000)
- *Myotis emarginatus* (Groupe Chiroptères Corse., 1997)

⁹ Groupe Chiroptères Corse (2007).

¹⁰ INPN : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

¹¹ Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (2006)

- *Pipistrellus pipistrellus* (Groupe Chiroptères Corse, 1991)
- *Rhinolophus ferrumequinum* (Groupe Chiroptères Corse, 1994)
- *Rhinolophus hipposideros* (Groupe Chiroptères Corse., 1994)

Intérêt floristique

- *Sedum andegavense* (Gamisans, 2006).
- *Anarrhinum corsicum* (Gamisans, in Jeanmonod et Schlüssel, 2003)
- *Convolvulus siculus* (FSD site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime)
- *Lathyrus niger* (Gamisans, in Jeanmonod et Schlüssel, 2003)
- *Mercurialis corsica* (Gamisans, 2006)
- *Paragymnopteris marantae* (Gamisans, in Jeanmonod et Schlüssel, 2003)
- *Scrophularia canina* var. *deschatresii* (Gamisans, in Jeanmonod et Schlüssel, 2003)
- *Solenopsis minuta* (Gamisans, in Jeanmonod et Schlüssel, 2003)

4.7 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Le Tableau VII présente une synthèse des habitats naturels et des espèces patrimoniaux présents sur le site Natura 2000.

4.7.1 Flore

Aucune espèce végétale de l'annexe IV de la directive 92/43 n'a été relevée.

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats (Bioret et Sturbois, 2009), cinq espèces végétales patrimoniales ont été recensées et une autre a été recensée par Gamisans en 2006 :

- trois sont protégées en France dont deux sont protégées au niveau national (*Isoetes duriei*, *Sedum andegavense*) et une espèce au niveau régional (*Romulea revelieri*).
- une espèce est inscrite sur la Convention de Berne (*Orchis provincialis*).
- deux sont inscrites à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine 2009 (*Orchis provincialis*, *Orchis lactea*).
- quatre sont considérées comme déterminantes pour les ZNIEFF de Corse (*Isoetes duriei*, *Romulea revelieri*, *Sedum andegavense*, *Mercurialis corsica*).
- *Mercurialis corsica* et *Romulea revelieri* sont des endémiques corso-sardes, plus Capraia et Elba pour *Romulea revelieri*.
- cinq sont considérées comme peu fréquentes ou disséminées en Corse (*Isoetes duriei*, *Romulea revelieri*, *Sedum andegavense*, *Mercurialis corsica*, *Orchis provincialis*) (Jeanmonod et Gamisans, 2007).

Liste et statuts des six espèces végétales patrimoniales recensées dans le site Natura 2000 :

- ***Isoetes duriei*** : protégée au niveau national - déterminante pour les ZNIEFF de Corse - peu fréquentes ou disséminées en Corse ;
- ***Romulea revelieri*** : protégée au niveau régional - endémique corso-sarde, plus Capraia et Elba - déterminante pour les ZNIEFF de Corse - peu fréquentes ou disséminées en Corse ;

- ***Sedum andegavense*** : protégée au niveau national - déterminante pour les ZNIEFF de Corse - peu fréquentes ou disséminées en Corse ;
- ***Mercurialis corsica*** : endémique corso-sarde - déterminante pour les ZNIEFF de Corse - peu fréquentes ou disséminées en Corse ;
- ***Orchis provincialis*** : inscrite à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine 2009 (LC Préoccupation mineure) - inscrite sur la Convention de Berne - peu fréquentes ou disséminées en Corse ;
- ***Orchis lactea*** : inscrite à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine 2009 (VU Vulnérable) - commune en Corse

Localisation des espèces dans le site Natura 2000 :

- ***Isoetes duriei*** : on la retrouve en association avec *Romulea revelieri* sur la partie ouest du site, au niveau d'un sentier et à proximité de la bergerie située au pied nord des crêtes.
- ***Romulea revelieri*** : on la retrouve, en association avec *Isoetes duriei*, sur la partie ouest du site, au niveau d'un sentier et à proximité de la bergerie située au pied nord des crêtes.
- ***Mercurialis corsica*** : formation de quelques petites populations au sein de l'habitat « Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles ». L'espèce se situe essentiellement dans la partie ouest du site Natura 2000 sur les versants est et sud, sous les crêtes.
- ***Orchis provincialis*** : elle est présente dans l'habitat naturel « Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea » qui se situe essentiellement sur la partie occidentale du site.
- ***Sedum andegavense*** : elle est présente dans l'habitat naturel « Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles » qui se situe essentiellement sur la partie ouest du site Natura 2000 sur les versants est et sud, sous les crêtes.
- ***Orchis lactea*** : elle est présente dans l'habitat naturel « Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea » qui se situe essentiellement sur la partie occidentale du site.

Ces six espèces patrimoniales (Figure 15) sont présentes dans les milieux rupestres, aquatiques et prairiaux. Par conséquent, ces milieux constituent un enjeu pour la flore.

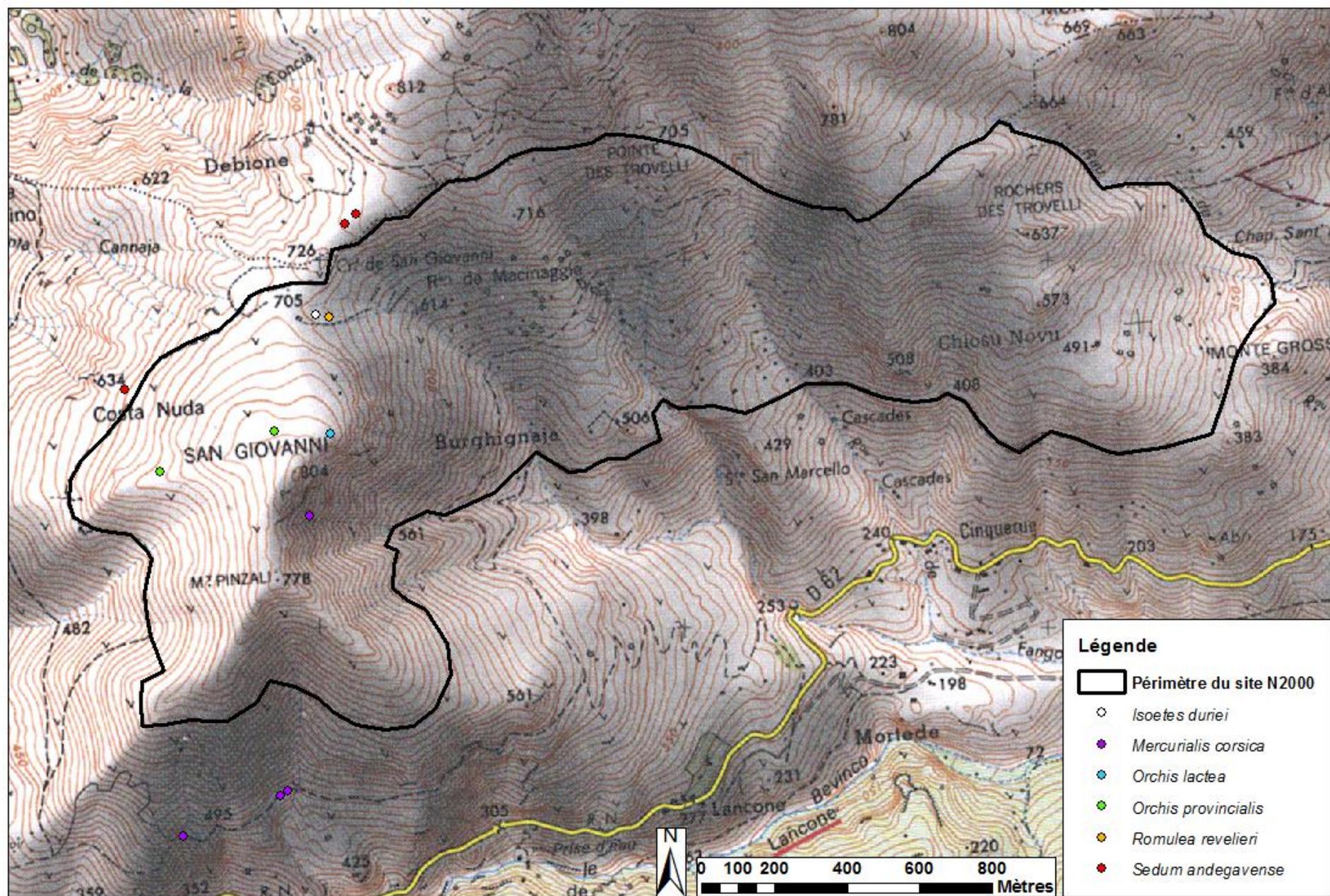


Figure 15 : Cartographie des espèces végétales patrimoniales présentes sur le site Natura 2000

4.7.2 Habitats naturels

La cartographie des habitats naturels (Bioret et Sturbois, 2009) a permis d'identifier sept habitats naturels autres que d'intérêt communautaire.

Le site présente une relative hétérogénéité caractérisée par un relief à fortes pentes colonisées par un maquis moyen à haut, des crêtes sommitales colonisées par des pelouses ou des maquis bas interrompus par des affleurements rocheux qui forment des falaises pentues dans la partie sud du site.

4.7.3 Faune

Une espèce d'**oiseau** inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » est recensée dans la ZSC : l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*). L'espèce est menacée de disparition sur la liste rouge des espèces menacées en France (vulnérable). Un couple a été observé sur le site en vol lors du relevé de terrain d'automne 2011. La nidification est certaine au sein du site Natura 2000 puisqu'un nid est répertorié dans le périmètre du site et un autre à sa périphérie (Seguin, comm. pers.). L'aigle royal, comme l'ensemble des grands rapaces, est sensible au dérangement en période de nidification si des activités humaines (randonnée, parapente, chasse, etc.) se déroulent à proximité de son site de nidification.

Quatre espèces animales de l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et protégées sont recensées :

- Trois espèces de **chiroptères** : Les trois espèces appartenant à l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont :
 - o la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*),
 - o le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*),
 - o la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Le site joue un rôle de transit et de lieu de chasse pour ces espèces. Concernant le murin de Daubenton, sa présence est accidentelle dans le secteur.

- Une espèce de **reptile** : l'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) est une espèce assez rare mais répandue sur l'ensemble de l'île et jusqu'à 1400 m d'altitude (Vacher et Geniez, 2010). Il occupe une large gamme d'habitats naturels à semi-naturels à l'exception des zones littorales sableuses, des zones cultivées dépourvues de rochers ou de murs en pierres et des zones urbaines. De façon générale, l'espèce apprécie les milieux en mosaïque façonnés par l'Homme. Il évite en conséquence les milieux trop homogènes tels que les maquis bas ou landes à cistes. L'espèce est protégée.

Concernant les **autres espèces animales**, le site Natura 2000 accueille une diversité faunistique assez pauvre, notons toutefois la présence d'oiseaux rupicoles nicheurs comme le grand corbeau (*Corvus corax*), le merle bleu (*Monticola solitarius*), l'hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), le venturon corse (*Serinus corsicana*) et le pigeon biset (*Columba livia*). Ces cinq espèces sont déterminantes pour les ZNIEFF de Corse et seul le pigeon biset est inscrit à l'annexe II/1 de la directive Oiseaux.

Les principales **espèces gibiers** sont : le sanglier, la perdrix rouge, les oiseaux migrateurs (grive musicienne, merle noire), et le lièvre, même si aucune association de chasse ne semble être présente sur la commune. Nous n'avons identifié aucun problème significatif directement lié à l'action de chasse.

Tableau VII. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	1	Aigle royal, classé comme vulnérable dans la liste rouge des espèces menacées en France. Le site Natura 2000 est un site de nidification / de chasse de l'aigle.	Seguin, comm. pers. Lebraud (2011) Moneglia (2011)
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	4	Une espèce de reptile et 3 de chauves-souris sont présentes mais aucune espèce végétale n'a été relevée. Le site est une zone de chasse et/ou de transit pour les chiroptères et de reproduction pour l'algyroïde de Fitzinger	Inventaire ZNIEFF 2007 Bioret et Sturbois, 2009
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	0	Aucune espèce végétale, ni animale appartenant à l'annexe V de la directive 92/43 n'est présente.	Bioret et Sturbois, 2009
Les autres habitats naturels	7	Habitats banaux et présentent peu d'intérêt par rapport au site Natura 2000.	Bioret et Sturbois, 2009
Les autres espèces végétales	6 espèces patrimoniales dont : 2 espèce sur la liste de protection nationale, 1 sur la liste de protection régionale ; 1 sur les Conventions de Berne. 4 espèces sont déterminantes pour les ZNIEFF de Corse et 2 sont inscrites à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009)	Le site présente un intérêt floristique patrimonial à l'échelle nationale et régionale. En effet, on note 2 espèces protégées au niveau national, une au niveau régional et deux sont inscrites à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine.	Bioret et Sturbois, 2009
Les autres espèces animales	5 espèces d'oiseaux dont une en danger	Pigeon biset, classé comme en danger dans la liste rouge des espèces menacées en France.	Inventaire ZNIEFF 2007
Les autres espèces animales chassées	Le sanglier, la perdrix, le lièvre et d'autres oiseaux migrateurs sont chassés.	Il y a peu d'enjeux concernant la chasse, la pratique de la chasse sur le site est vraisemblablement faible.	-
Les autres espèces animales pêchées	Aucune espèce pêchée	Il n'y a aucun enjeu concernant la pêche, celle-ci n'est pas pratiquée sur le site.	-

4.8 Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

4.8.1 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Le Tableau VIII présente les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 selon Bioret et Sturbois (2009). Leur localisation est illustrée en Figure 14 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires.

Tableau VIII. Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site
Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*	6220	1 ha 0,38 %
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	0.60 ha 0,23 %
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	2.30 ha 0,88 %

* habitats prioritaires

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats (Bioret et Sturbois, 2009), l'état de conservation des habitats n'a pas été mentionné. Cependant, lors de nos visites de terrain, nous avons constaté un état de conservation globalement bon. Cependant, la fermeture des milieux, les incendies et localement le surpâturage ou le piétinement, engendrent des effets négatifs sur la qualité des milieux.

Les quatre habitats naturels d'intérêt communautaire sont :

- **Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea* (6220)** : pelouses méso- et thermo-méditerranéennes xérophiles ouvertes composées de petites graminées pérennes et riches en thérophytes et géophytes. Elles occupent les sols pauvres en éléments nutritifs sur des substrats riches en bases, et souvent calcaires. D'après Bioret et Sturbois (2009), c'est une formation dominée par *Brachypodium retusm*, qui se développe sous la forme de pelouses rases à proximité des crêtes. La distribution de cet habitat se limite principalement à la partie occidentale du site.
- **Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)** : Les éboulis sont des amas pierreux lentement accumulés, au fur et à mesure de l'éboulement d'une structure rocheuse. Malgré des conditions stationnaires marquées par l'exposition, la pente, la granulométrie et la mobilité des éboulis, la composition floristique dépend directement de la nature du substrat (calcaire ou siliceux). Bioret et Sturbois (2009) localisent cet habitat essentiellement dans la partie ouest du site Natura 2000 sur les versants est et sud, sous les crêtes.
- **Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)** : formation chasmophytique se développant dans des fissures de rochers ou les parois abruptes et aplats rocheux des falaises siliceuses situées dans la partie ouest du site Natura 2000. Certains rochers nus répartis ponctuellement sur le site peuvent également accueillir des espèces rattachées à l'habitat « Végétation des fissures de rochers ».

En conclusion, ces trois habitats ont un état de conservation relativement bon mais qui tend à se dégrader (fermeture des milieux, surpâturage, incendie).

4.8.2 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Le Tableau IX présente les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.

Flore

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 n'a été recensée sur le site.

Faune

Discoglosse sarde et milieux aquatiques :

En Corse le **discoglosse sarde** fréquente une grande variété d'habitats, allant de flaques d'eau saumâtres sur la côte dénudée à des mares et marais ensoleillés et des ruisseaux. L'espèce est présente jusqu'à 1300 m d'altitude.

Deux prospections terrains ont été réalisées les 15 novembre 2011 et 11 mai 2012.

Le but de ces prospections était de répertorier les principaux habitats favorables aux amphibiens (cours d'eau, sources, micro-habitats aquatiques, flaques,...) sur le site, en particulier le discoglosse sarde.

Les relevés de terrain ont permis d'identifier l'ensemble des principaux milieux aquatiques (cours d'eaux, résurgences d'eau, sources) dans le périmètre du site d'étude.

La répartition des milieux aquatiques est présentée en Figure 16.

Les milieux aquatiques sont bien favorables aux amphibiens. Nous avons identifié et cartographié le réseau hydrographique du site. De nombreux cours d'eau sont intermittents. Différents micro-habitats aquatiques ont été notés (flaques, résurgences).

De plus, un individu adulte de discoglosse sarde a été identifié dans un affluent du Bevincu (Pastinelli et Moneglia, 2011). Cette observation certifie la présence de l'espèce.

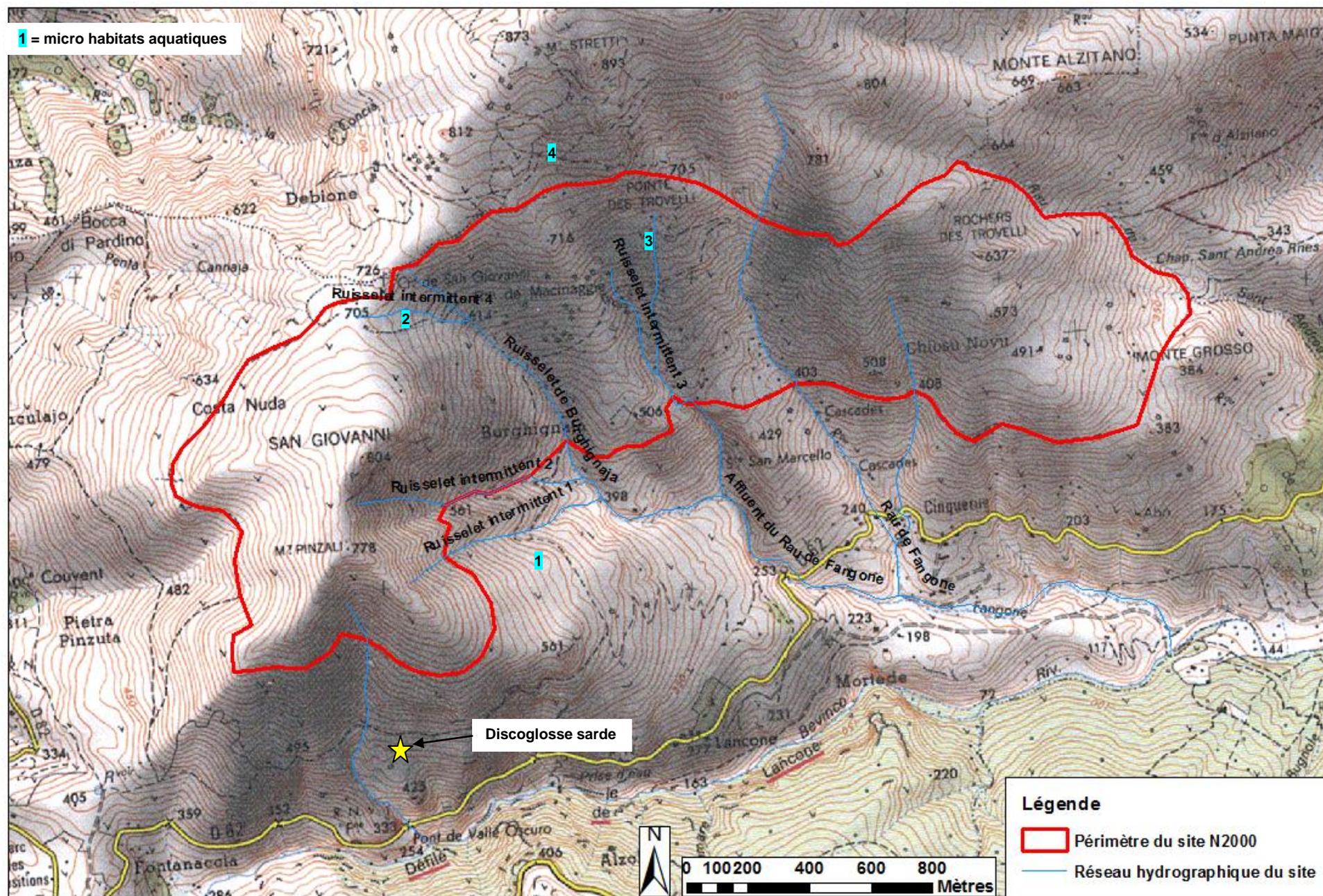


Figure 16 : Cartographie des milieux aquatiques du site Natura 2000 et de la station de discoglossus sardus (Pastinelli et Moneglia, 2011)



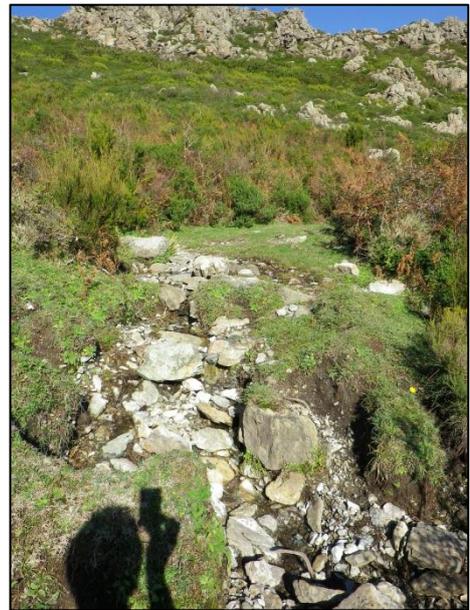
Source du ruisseau de Fangone (Figure 16), favorable à la présence d'amphibiens



Station n°1 (Figure 16) : Résurgence d'eau formant une flaque susceptible d'accueillir le discoglosse sarde



Station n°2 (Figure 16) : Résurgence sous le col de San Giovanni susceptible d'accueillir le discoglosse sarde

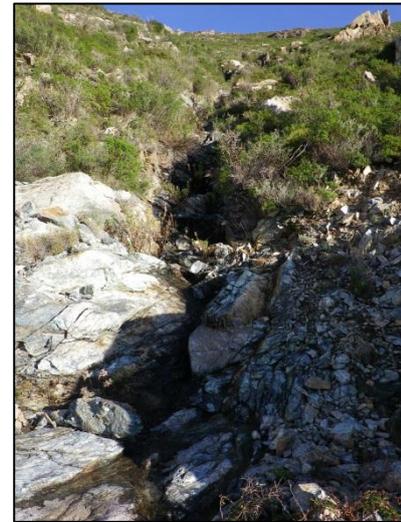


Station n°3 (Figure 16) : Source sous la Pointe des Trovelli sur le versant sud dans le périmètre Natura 2000. La zone de ruissellement est

très piétinée par les bovins, cette dégradation du milieu est défavorable à la présence d'amphibiens

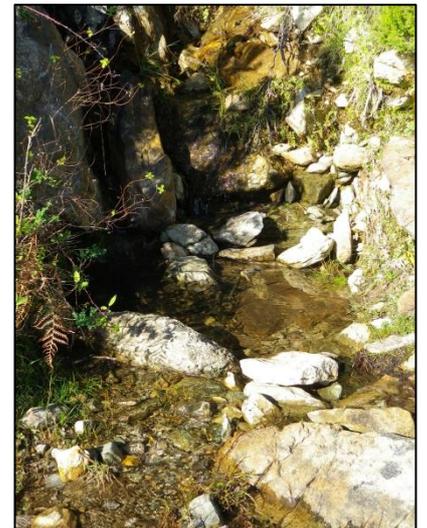


Station n°4 (Figure 16) : Résurgence d'eau hors périmètre Natura 2000 présente sur la piste menant à la pointe des Trovelli (versant nord). La zone de ruissellement est très piétinée par les bovins, cette dégradation du milieu est défavorable à la présence d'amphibiens



Station (Figure 16) où a été observé un discoglosse sarde adulte le 15 novembre 2011. Le cours d'eau est un affluent du Bevincu prenant naissance sous le Monte Pinzali. La station est située en dehors du périmètre Natura 2000, mais atteste tout de même de la présence de l'espèce dans le secteur

Affluent du Bevincu prenant naissance sous le Monte Pinzali versant sud (Figure 16) susceptible d'accueillir le discoglosse sarde



Cours d'eau traversant le site Natura 2000 susceptible d'accueillir le discoglosse sarde

Lépidoptères et plantes hôtes

Deux prospections terrains ont été réalisées en aout 2011 et mai 2012 à la recherche des plantes hôtes du **porte-queue de Corse** cité dans le FSD du site Natura 2000 mais sans que sa présence ne soit avérée.

Les plantes hôtes du **porte-queue de Corse** sont : la fêrulle commune (*Ferula communis*), le peucedan paniculé (*Peucedanum paniculatum*), le laser de Corse (*Laserpitium halleri cynapiifolium*) et le panais à larges feuilles (*Pastinaca latifolia*).

Bioret et Sturbois (2009) mentionne la fêrulle commune dans l'habitat « Maquis à *Cistus monspeliensis* ». Or, au cours des prospections aucune station de fêrulle commune (*Ferula communis*) n'a été observée malgré une prospection terrain assez dense. Il est vraisemblable que la fêrulle soit très peu représentée, voir absente du site.

Par contre, E. Lair (ENDEMYS) a identifié le peucedan paniculé en périphérie ouest du site Natura 2000 au niveau du réservoir d'eau situé au-dessus du lotissement du col de San Stefanu.

Or, le peucedan paniculé est une plante hôte du **porte-queue de Corse** mais également de la **noctuelle des peucedans (*Gortyna borelii*)**. La présence du peucedan paniculé sur le secteur rend potentielle les deux papillons. Notons, qu'une forte densité de plantes est nécessaire pour garantir la pérennité de la noctuelle des peucedans. Or, il est apparu que le peucedan comme la fêrulle restent assez rares ou clairsemés sur le site et ses environs.

- **Le porte-queue de Corse** (potentielle dans le site Natura 2000) : en Corse, ses habitats correspondent à des milieux ouverts chauds et secs, souvent rocheux et parsemés de buissons (maquis, garrigues, crêtes rocheuses, pâtures régulièrement soumises à des incendies). Les papillons butinent le nectar de différentes fleurs : cirses, chardons, scabieuses et knauties. L'espèce, sous forme de chenille, se nourrit de plusieurs plantes hôtes dans lesquelles elle s'abrite. Elle occupe également ces plantes sous forme de chrysalide.
- **La noctuelle des peucedans (*Gortyna borelii*)** (potentielle dans le site Natura 2000) : La répartition de la noctuelle des peucedans est localisée en Corse et dépendante de la présence de sa plante hôte, le peucedan en panicule qui peut pousser entre 500 et 1600 mètres d'altitude, assez répandu dans le nord et le centre de l'île, on en trouve principalement dans la région de Corte, de Ghisoni, en Balagne et dans le Cap Corse des populations de la Noctuelle. La plante-hôte principale de *Gortyna borelii* est le Peucedan véritable (*Peucedanum officinale*), une ombellifère (*Apiaceae*) de grande taille (parfois plus de 2 mètres). En Corse, la chenille consomme l'ombellifère endémique *Peucedanum paniculatum*, très voisin de *P. officinale*.

Chauves-souris

La présence de six espèces de **chauves-souris** est connue ou probable. Le Groupe Chiroptères Corse ne dispose d'aucunes données dans le périmètre Natura 2000... À souligner tout de même la présence d'un autre site Natura 2000 à chauves-souris dans le défilé du Lancone : site FR9400613 "Ancienne mine de Francone" correspondant à un grand site de transit de **minioptères**, **murin de Capaccini** et **rhinolophe euryale**, la présence de ces trois espèces est régulière mais les effectifs irréguliers. On y trouve ponctuellement le **petit rhinolophe**. A savoir également que le défilé du Lancone sert de couloir de transit pour le Murin de Capaccini ; une bonne partie des individus de la colonie de reproduction d'Oletta (grottes de Castiglioni : site Natura 2000 également) rejoint chaque soir l'étang de Biguglia pour aller chasser et ce en transitant par le col de San Stefanu. Il n'est pas exclu que quelques individus passent par les crêtes du présent site Natura 2000.

- **Le minioptère de Schreibers** : En Corse, le Minioptère est assez dispersé, on retrouve des gîtes aux quatre coins de l'île, de Sisco à Bonifacio et de Cargèse à Conca. L'espèce est strictement cavernicole en toutes saisons. Elle occupe l'ancienne mine de Francone et probablement présente sur le site Natura 2000 en tant qu'espèce en chasse ou en transit.
- **Le murin de Capaccini** : La distribution de l'espèce, en Corse, est discontinue du nord au sud, avec une répartition très restreinte par une triple contrainte : altitude inférieure à 700 m, présence d'eau et gîtes souterrains. L'espèce occupe l'ancienne mine de Francone et probablement le site Natura 2000 en tant qu'espèce en chasse ou en transit.
- **Le rhinolophe euryale** : En Corse, le rhinolophe euryale est rare. Seulement une vingtaine de gîtes sont connues sur l'ensemble de l'île. L'espèce est strictement cavernicole en toutes saisons. Elle occupe l'ancienne mine de Francone et probablement le site Natura 2000 en tant qu'espèce en chasse ou en transit.
- **Le petit rhinolophe** : Il s'agit de l'espèce la plus visible en Corse. Elle est présente dans la plupart des milieux souterrains. L'espèce occupe ponctuellement l'ancienne mine de Francone et probablement le site Natura 2000 en tant qu'espèce en chasse ou en transit.

- **Le murin à oreilles échancrées** : En Corse, l'espèce est plutôt connue en Haute Corse, où se situent les principales colonies de reproduction. Cependant, l'espèce est présente également dans le sud mais de manière plus éparse. Le murin à oreilles échancrées fréquente volontiers les constructions humaines et une moindre préférence pour les gîtes souterrains. L'espèce tolère la lumière. Elle occupe potentiellement l'ancienne mine de Francone ou le site en tant qu'espèce en chasse ou en transit.
- **Le grand rhinolophe** : Il occupe toutes sortes de gîtes mais de préférence les gîtes anthropiques : bâtiments abandonnés, ponts.... Sa présence est accidentelle dans le secteur, cependant, elle est probable sur le site en tant qu'espèce en chasse ou en transit.



Tableau IX. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1316	Abondant	Répartition restreinte en Corse. Espèce cavernicole.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce.	Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	-	Espèce colonisant les constructions humaines et plus rarement les gîtes cavernicoles.		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	Abondant	Espèce colonisant des cavités et des mines.		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	-	Espèce colonisant toutes sortes de gîtes suivant les saisons (grotte en hiver, comble en été, ...).		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Moyen	Espèce strictement cavernicole.		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Espèce accidentelle	Espèce colonisant des gîtes anthropiques et potentiellement des gîtes naturels.		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	-	Espèce colonisant toutes sortes de points d'eau intermittents ou non.		Inventaire ZNIEFF, 2007 Endemys, 2011
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	1055	-	Espèce potentielle du fait de la présence des deux plantes hôtes, la fêrûle commune et le peucédan paniculé.		Inventaire ZNIEFF, 2007
<i>Gortyna borelii</i>	Noctuelle des peucédans	4035	-	Espèce potentielle du fait de la présence du peucédan paniculé (plante hôte).		Endemys, 2011

5 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

Le Tableau X présente les enjeux et objectifs du site Natura 2000.

5.1 Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les objectifs de développement durable regroupent les principaux **enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines** découlant du diagnostic.

Deux objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résultent du diagnostic :

- **A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.
- **B - Amélioration des connaissances naturalistes**, qui a pour objectif de compléter et améliorer les connaissances sur les espèces fréquentant le site Natura 2000 et d'identifier les enjeux de conservation.

5.2 Enjeux / objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux **enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces**.

Quatre objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

- **C - Préservation de l'écopaysage**, cet enjeu correspond essentiellement à l'entretien des terrains et des milieux dans le but de contribuer à la conservation et au maintien des espèces présentes sur le site. Cet enjeu permet également de montrer que le maintien et le développement d'activités agro-pastorales sont nécessaires à la prévention contre les incendies et à la conservation générale du site Natura 2000.
- **D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux**, cet enjeu correspond à la sensibilisation des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.
- **E - Animation et mise en place du document d'objectifs**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.
- **F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

6 PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Le Tableau XI présente les propositions de mesures définies pour la gestion du site Natura 2000.

Les mesures sont hiérarchisées selon leur degré de priorité :

→ [1=priorité faible ; 2=priorité moyenne ; 3=priorité forte]

Tableau X. Enjeux/objectifs

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation des milieux aquatiques	-	- amphibiens (discoglosse sarde) - chiroptères (Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe)	Captage d'eau, agriculture
	A2 - Préservation des espèces et habitats rupestres	- Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	- aigle royal (autres oiseaux rupestres) - reptiles (geckos)	Aucune
	A3 - Adaptation du zonage Natura 2000 à la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire	Tous	Toutes	Toutes
B - Amélioration des connaissances naturalistes	B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	-	- amphibiens - oiseaux - reptiles - chiroptères - lépidoptères	Aucune
C - Préservation de l'écopaysage	C1 - Préservation et développement des milieux ouverts	- Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	- chiroptères - Porte-queue de Corse, Noctuelle des peucédans	Agriculture, propriétaires privés
	C2 - Maintien et développement de l'activité agro-pastorale	- Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	- espèces de milieux ouverts	Agriculture
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	D1 - Développement de l'éducation à l'environnement	- Ensemble des habitats du site	- Ensemble des espèces du site	Éducation scolaire
E - Animation et mise en place du document d'objectifs	E1 - Animation du document d'objectifs	- Ensemble des habitats du site	- Ensemble des espèces du site	Ensemble des activités humaines du site
F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	F1 - Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	- Ensemble des habitats du site	- Ensemble des espèces du site	Ensemble des activités humaines du site

Tableau XI. Mesures de gestion et objectifs

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorité ¹²
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation des milieux aquatiques	A1-1 Réaliser un inventaire patrimonial des milieux aquatiques dans un objectif de conservation et de gestion	2
		A1-2 Rénover les sources et poches d'eau	2
	A2 - Préservation des espèces et habitats rupestres	A2-1 Suivre le couple d'aigle royal	2
	A3 - Adaptation du zonage Natura 2000 à la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire	A3-1 Préparer l'extension du périmètre du site Natura 2000	2
B – Amélioration des connaissances naturalistes	B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	B1-1 Compléter l'inventaire floristique et la cartographie d'habitats hors périmètre actuel dans la zone en projet d'extension	2
		B1-2 Réaliser un inventaire des chiroptères	1
		B1-3 Réaliser un inventaire complémentaire des reptiles et amphibiens	3
		B1-4 Réaliser un inventaire des oiseaux	1
		B1-5 Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore	3
C - Préservation de l'écopaysage	C1 - Préservation et développement des milieux ouverts	C1-1 Mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts	1
	C2 - Maintien et développement de l'activité agro-pastorale	C2-1 Diversifier les activités des exploitations agricoles	1
		C2-2 Suivre l'évolution de la répartition du peucedan paniculé	1
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	D1 - Développement de l'éducation à l'environnement	D1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement	3
		D1-2 Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales	3
		D1-3 Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers sur les espèces et habitats naturels patrimoniaux	3
		D1-4 Créer un sentier du patrimoine environnemental et culturel	2
E - Animation et mise en place du document d'objectifs	E1 - Animation du document d'objectifs	E1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	3
F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	F1 - Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	F1-1 Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	3

¹² 1=priorité faible ; 2=priorité moyenne ; 3=priorité forte

6.1 Fiche action A1-1 : Réaliser un inventaire patrimonial des milieux aquatiques dans un objectif de conservation et de gestion

Connexion avec la fiche action A1-2

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné : Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné : Préservation des milieux aquatiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Amphibiens (discoglosse sarde) ;
- Chiroptères (Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe).

Description :

L'un des éléments écologique du site est le réseau d'habitats aquatiques (cours d'eaux, sources, pelouses humides, flaques) qui sont favorables aux amphibiens (discoglosse sarde) et accueillent quelques espèces végétales patrimoniales (*Isoetes duriei*, *Romulea revelier*).

Il est préconiser de réaliser un diagnostic des milieux aquatiques du site selon la procédure suivante :

- Inventorier et cartographier les milieux aquatiques du site Natura 2000 : Cette inventaire doit inclure l'ensemble des éléments aquatiques : (i) ceux de superficie très réduite et souvent considérés comme marginaux où moins prioritaires (sources, rus, suintements, flaques, ruissellements intermittents, mares de pluie, ...) ; (ii) les grands milieux (lits mineurs et majeurs des cours d'eau, mares).
- Évaluer les fragilités et les menaces.
- Proposer des actions de gestion, en veillant à une adéquation avec le SDAGE bassin de Corse 2010-2015 et le SAGE de Biguglia.

Le CEN Corse va réaliser en 2012-2013 un inventaire des milieux humides du bassin versant du Bevincu (Financement du Conseil Général de Haute-Corse et de Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse). Par conséquent, il est opportun que la mise en œuvre de cette fiche action A1-1 soit intégrée ou adaptée à 'opération du CEN Corse.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Étude.

Acteurs concernés : DREAL Corse, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseil Général de Haute-Corse, CEN Corse, OEC, ONEMA, commune.

Maître d'ouvrage potentiel : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseil Général de Haute-Corse, OEC.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études / CEN Corse.

Échéancier : N+2.

Coût prévisionnel : 6 000 €.

Plan de financement : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseil Général de Haute-Corse, OEC.

6.2 Fiche action A1-2 : Rénover les sources et poches d'eau

Connexion avec la fiche action A1-1

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné : Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné : Préservation des milieux aquatiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Amphibiens (discoglosse sarde) ;
- Chiroptères (Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe).

Description :

La prospection réalisée au cours de la rédaction du document d'objectifs a confirmé la présence du discoglosse sarde sur le site Natura 2000 et la présence de milieux aquatiques favorables ou potentiellement favorables à sa présence : cours d'eau et sources/suintements formant des trous d'eau. Mais, il est apparu que certains points d'eau sont dégradés à cause du piétinement des bovins causant une perturbation sur l'accueil et la reproduction des amphibiens.

Cette mesure a pour objet l'amélioration de l'état et de la viabilité des poches d'eau présentes sous les ruissellements et suintements d'eau. La mesure consiste à aménager les sources dans le but :

- de les mettre en protection contre le piétinement du bétail,
- d'installer des vasques favorables à la reproduction du discoglosse sarde,
- d'aménager des abreuvoirs pour les troupeaux.

Le recensement exhaustif des milieux aquatiques de la fiche action A1-1 permettra de lister et hiérarchiser les poches d'eau à aménager.

Pour chaque source, la mesure consiste à :

- Remettre en état la source,
- Mettre en place un parapet de protection de la résurgence,
- Mettre en place un abreuvoir pour les animaux,
- Creuser une vasque à amphibiens,
- A entretenir dans le temps le bon état de l'ouvrage.

La mise en œuvre de cette action est à relier avec la mesure équivalente qui a été réalisée et qui était proposée dans le document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella » (FR9400598). Ainsi, nous disposons d'un retour d'expérience précieux à prendre en considération.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, commune, CEN Corse, DREAL, OEC.

Maître d'ouvrage potentiel : Communauté de communes du Nebbiu, commune, AFP, propriétaires.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études en génie écologique, CEN Corse, entreprise de travaux.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 10 000 € par source.

Plan de financement : DREAL Corse, Collectivité Territoriale de Corse, Communauté de communes du Nebbiu.

6.3 Fiche action A2-1 : Suivre le couple d'aigle royal

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné : Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné : Préservation des espèces et habitats rupestres.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*).

Description :

Une espèce d'oiseau inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux est recensée dans la ZSC : l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*). L'espèce est menacée de disparition sur la liste rouge des espèces menacées en France (vulnérable). En Corse, l'espèce fait l'objet d'un suivi régional coordonné par le Parc Naturel Régional de Corse (JF Seguin).

Un couple a été observé sur le site en vol lors du relevé de terrain d'automne 2011 (Endemys, 2011), complétant plusieurs autres observations (Argagnon, 2005). La nidification est certaine au sein du site Natura 2000 puisqu'un nid est répertorié dans le périmètre du site et un autre à sa périphérie (Seguin, comm. pers.).

La mesure consiste à mettre en place une surveillance du couple d'aigle royal qui niche dans ou à proximité immédiate du site Natura 2000. Pour cela il sera nécessaire de référencer les aires utilisées par le rapace. Il s'agit donc :

- De recenser les aires de l'aigle royal au sein du site Natura 2000 ou à proximité du périmètre,
- De surveiller la tranquillité du territoire du couple d'aigle (veiller à l'émergence de perturbations pouvant affecter la reproduction de l'espèce sur le site),
- De suivre la nidification de l'aigle.

Localisation : Site Natura 2000 et Défilé du Lancone.

Surfaces concernées : Plusieurs centaines d'hectares.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : PNRC (coordinateur régional Grands Rapaces), CEN Corse, DREAL Corse, OEC.

Maître d'ouvrage potentiel : CEN Corse.

Maître d'œuvre potentiel : CEN Corse.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Suivi des aires de l'aigle royal (1 journées terrain/an) : 2500 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

6.4 Fiche action A3-1 : Préparer l'extension du périmètre du site Natura 2000

Connexion avec les fiches action A2-1, B1-1, B1-2, B1-3, B1-4, B1-5.

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné : Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné : Adaptation du zonage Natura 2000 à la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

La mesure consiste à mettre en adéquation l'intitulé du site et son périmètre avec la réalité écologique de la zone naturel des crêtes d'Olmata di Tuda et du Défilé du Lancone.

L'extension du périmètre Natura 2000 est justifiée par la présence d'habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « habitats-faune-flore ») en dehors du périmètre actuel mais situés en contrebas dans le Défilé du Lancone et le fleuve du Bevincu :

- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) - Code NATURA 2000 : 7220 ; CB : 54.12
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses - Code NATURA 2000 : 8220 ; CB 62.2

En outre, le périmètre actuel du site n'englobe que le haut des bassins versants des ruisseaux qui le traversent. Or, il est généralement admis que la préservation d'un cours d'eau doit s'entreprendre sur l'ensemble de son bassin versant. Il serait donc justifié d'étendre le périmètre Natura 2000 afin d'englober les bassins versants du ruisseau de Fangone et de ses affluents.

La délimitation du nouveau périmètre devra prendre en compte la répartition des espèces d'intérêt communautaires éventuellement localisées par les inventaires floristiques et faunistiques complémentaires des mesures B1-1, B1-2, B1-3, B1-4, B1-5.

Localisation : Site Natura 2000 et ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Type de mesure : Règlementaire.

Acteurs concernés : DREAL Corse, Préfecture de Corse, OEC, Communes, Ministère de l'Environnement, Commission Européenne.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : DREAL Corse.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Sans objet.

Plan de financement : Sans objet.

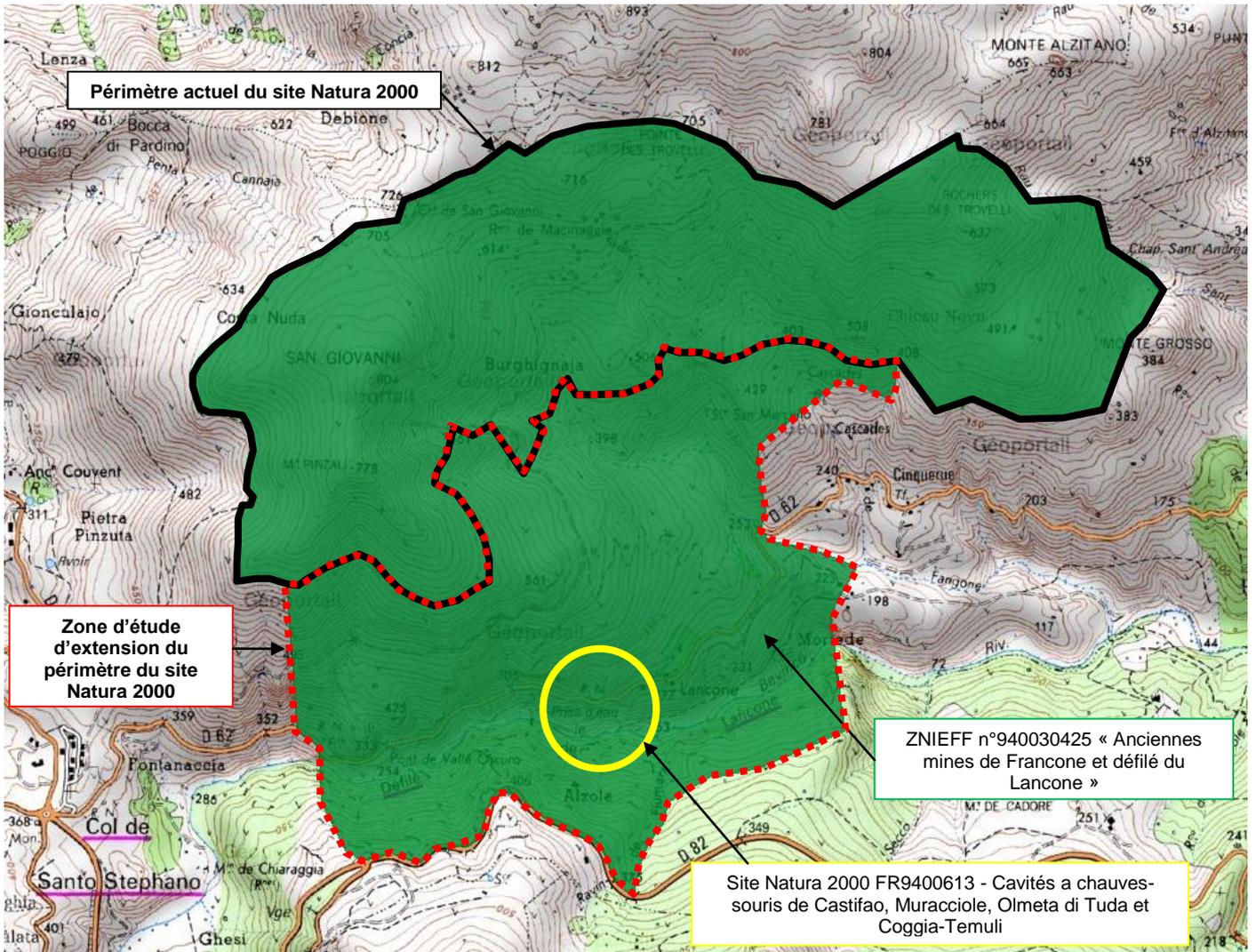


Figure 17. Zone d'étude minimale de l'extension du périmètre Natura 2000 (Fiche action A3-1)

6.5 Fiche action B1-1 : Compléter l'inventaire floristique et la cartographie d'habitats hors périmètre actuel dans la zone en projet d'extension

Connexions avec la fiche action A3-1.

Priorité : 2.

Objectif de développement durable concerné : Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné : Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces végétales et des habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000 par Bioret et Sturbois (2009).

Grace à ce travail et au relevés phytosociologiques, les données floristiques apparaissent suffisante au sein du site Natura 2000. D'Autant que s'ajoute des données de Gamisans (2006).

Par contre, outre les données de Gamisans *in* Jeanmonod et Schlüssel (2003) la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone » montre des lacunes de prospection. Ainsi, les données hors site Natura 2000 apparaissent lacunaires. Par conséquent, un complément d'inventaire hors Natura 2000 doit être réalisé de manière à identifier l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et leur répartition dans le défilé du Lancone.

De même, aucune cartographie des habitats naturels n'a été réalisée hors site Natura 2000. Hors, des habitats d'intérêt communautaire y sont référencés [Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) - Code NATURA 2000 : 7220 ; CB : 54.12 ; Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses - Code NATURA 2000 : 8220 ; CB 62.2]. Par conséquent, une cartographie des habitats naturels reposant sur des relevés phytosociologiques doit être réalisée de manière à identifier l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et leur répartition dans le défilé du Lancone.

L'aire d'étude (cf. Figure 17) doit englober *a minima* le périmètre hors Natura 2000 de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ». Les résultats de l'inventaire et de la cartographie d'habitats devront être pris en compte dans la définition du futur périmètre Natura 2000 (fiche action A3-1).

Localisation : *A minima* le périmètre hors Natura 2000 de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans le périmètre hors Natura 2000 de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL, OEC, Communes.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3 000 - 5 000 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

6.6 Fiche action B1-2 : Réaliser un inventaire des chiroptères

Connexions avec la fiche action A3-1.

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné : Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné : Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des chauves-souris d'intérêt communautaire et patrimoniales du site Natura 2000.

Description :

Différentes espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site Natura 2000 en transit ou en activité de chasse. De plus, le site Natura 2000 est situé à proximité de l'ancienne mine de Francone (site natura 2000 n°FR9400613 « Cavités à chauves-souris de Castifao, Muracciole, Olmeta di Tuda ET Coggia-Temuli » et ZNIEFF n°940030425 « anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ») qui abrite trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire en transit (Faggio, 1984, 1985, 1990) : le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) et le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*). La présence de ces trois espèces est régulière mais les effectifs irréguliers.

Il apparaît que le défilé du Lancone présente un intérêt chiroptérologique, hors les connaissances actuelles sont décousues et mériteraient d'être affinées par la réalisation d'un inventaire des chauves-souris alliant captures au filet et par enregistrement des écholocations.

L'aire d'étude doit englober *a minima* le périmètre de la ZNIEFF n°940030425 « anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ». Les résultats de l'inventaire devront être pris en compte dans la définition du futur périmètre Natura 2000 (fiche action A3-1).

Localisation : Site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL, OEC, Communes, Groupe Chiroptères Corse.

Maître d'ouvrage potentiel : Groupe Chiroptères Corse.

Maître d'œuvre potentiel : Groupe Chiroptères Corse.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3 000 - 5 000 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

6.7 Fiche action B1-3 : Réaliser un inventaire complémentaire des reptiles et amphibiens

Connexions avec les fiches action A3-1.

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné : Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Sur le site Natura 2000 seul est répertoriée la présence de l'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) (annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore) et du discoglosse sarde (*Discoglossus sarda*) (annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore). Or, les habitats présents dans le site Natura 2000 et alentours (rochers et falaises, cours d'eau, mares et vasques, maquis) sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces des annexes II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Ces données apparaissent donc lacunaires pour évaluer totalement l'enjeu herpétologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire. Par conséquent, un complément d'inventaire doit être mené.

L'aire d'étude doit englober *a minima* le périmètre de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ». Les résultats de l'inventaire devront être pris en compte dans la définition du futur périmètre Natura 2000 (fiche action A3-1).

Localisation : Site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL, OEC, Communes, Groupe Chiroptères Corse.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3 000 - 5 000 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

6.8 Fiche action B1-4 : Réaliser un inventaire des oiseaux

Connexions avec les fiches action A3-1.

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné : Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné : Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble de l'avifaune d'intérêt communautaire et patrimoniale du site Natura 2000.

Description :

Même si quelques données ornithologiques sont disponibles (AAPNRC, 2006), elles concernent essentiellement les oiseaux rupestres du défilé du Lancone en contrebas du site Natura 2000, et aucun inventaire précis n'a été entrepris dans le périmètre Natura 2000.

Ces données apparaissent donc lacunaires pour évaluer totalement l'enjeu ornithologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire. Par conséquent, un complément d'inventaire doit être mené.

L'aire d'étude doit englober *a minima* le périmètre de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ». Les résultats de l'inventaire devront être pris en compte dans la définition du futur périmètre Natura 2000 (fiche action A3-1).

Localisation : Site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Acteurs concernés : DREAL, OEC, Communes.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3 000 - 5 000 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

6.9 Fiche action B1-5 : Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore

Connexions avec la fiche action A3-1.

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné : Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Les insectes d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000 en particulier : le porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans.

Description :

Dans le formulaire standard de données du site Natura 2000, le porte-queue de Corse est cité. Or, aucune donnée sur sa présence n'est disponible. En outre, lors de la réalisation de la typologie et de la cartographie des habitats du site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta (Bioret et Sturbois, 2009), la fêrulle commune a été mentionnée dans l'habitat « Maquis à *Cistus monspeliensis* ». Cependant, lors des prospections de terrain (15/11/2011 et 15/05/2012) réalisées par le cabinet ENDEMYS dans le cadre de la rédaction du DOCOB, la présence de la fêrulle n'a pas été confirmée. Par contre, le peucédan paniculé (*Peucedanum paniculatum*), autre plante hôte de l'espèce (le peucédan fleurit de juin à septembre) a été identifiée sur le pourtour du site Natura 2000. La présence de ces plantes hôtes (présence non confirmée de la fêrulle) du porte-queue de Corse laisse suggérer sa présence potentielle. En outre, le peucédan paniculé est également la plante hôte d'un second papillon d'intérêt communautaire : La noctuelle des peucédans (*Gortyna borelii*). Là encore, la présence de cette plante suggère la présence potentielle de la noctuelle des peucédans. Mais ces données sur la présence de plantes hôtes ne permettent pas d'affirmer la présence du porte-queue de Corse et de la noctuelle des peucédans.

Il apparait que les données existantes ne sont pas suffisantes pour évaluer l'enjeu entomologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces d'intérêt communautaire, si ce n'est que le site présente des potentialités d'accueil des lépidoptères d'intérêt communautaire. Par conséquent, un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et de leurs plantes hôtes doit être mené. Dans le même temps, l'entomologiste en charge de l'inventaire devra porter une attention sur la présence d'autres espèces de l'entomofaune patrimoniale de Corse. L'aire d'étude doit englober *a minima* le périmètre de la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ». Les résultats de l'inventaire devront être pris en compte dans la définition du futur périmètre Natura 2000 (fiche action A3-1).

Localisation : Site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Surfaces concernées : Parcelles se situant dans la ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL, OEC (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse), Communes.

Maître d'ouvrage potentiel : Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OEC).

Maître d'œuvre potentiel : Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse / OEC.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Dans la convention entre Etat et l'OEC du Le Plan National d'Actions en faveur des Maculinea

Plan de financement : DREAL Corse, OEC, convention entre Etat et l'OEC du PNA Maculinea

6.10 Fiche action C1-1 : Mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts

Connexion avec les fiches actions C2-1 et C2-2.

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné : Préservation de l'écopaysage.

Objectif opérationnel concerné : Préservation et développement des milieux ouverts.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220) ;
- Espèces animales et végétales de milieux ouverts, en particulier, les chauves-souris (zones de chasse), le porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans.

Description :

La biodiversité du site Natura 2000 est liée à la mosaïque de milieux naturels ouverts, semi-ouverts et fermés. La préservation de cet écopaysage nécessite le maintien, voire le développement des activités agropastorales qui actuellement ne suffisent pas à freiner la fermeture des milieux.

Il est nécessaire à travers la présente mesure de mettre en œuvre des opérations ciblées et spécifiques d'ouverture et de maintien des milieux ouverts et/ou semi-ouverts. La mesure consiste à mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts et/ou semi-ouverts sur les parcelles agricoles et sur les parcelles non agricoles et non forestières.

La mise en œuvre des opérations d'ouverture des milieux emmaquisés doit s'appuyer sur une approche basée sur le génie écologique afin de prendre en considération l'ensemble des éléments écologiques, en particulier :

- le risque d'expansion excessif du peucédan paniculé,
- l'ouverture de milieux doit être réalisée dans l'objectif de créer des zones favorables aux espèces faunistiques ou floristiques. Par exemple, toutes les chauves-souris ne sont pas favorisées par les milieux ouverts (chauves-souris forestières), une prairie vaste sans végétation arbustive n'est pas favorable comme zone de chasse pour toutes les espèces chauves-souris.

Les surfaces créées par l'ouverture des milieux devront être entretenues par du pâturage en les mettant à la disposition d'éleveurs. Un plan de pâturage sur les milieux ouverts devra être défini et mis en application.

Cette mesure participe ainsi à :

- la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en préservant ou en créant une mosaïque de milieux,
- la création de nouvelles surfaces de parcours pour les troupeaux mises à disposition aux éleveurs (favorable au maintien de l'agropastoralisme),
- la protection des espaces contre les incendies.

Localisation : Les opérations s'appliqueront au sein du site Natura 2000, mais leur localisation devra être définie en concertation avec les propriétaires, les agriculteurs, les écologues et avec le CBNC (notamment par rapport à la problématique du peucédan paniculé).

Surfaces concernées : Les surfaces à ouvrir devront être définies en concertation avec les propriétaires, les agriculteurs, les écologues et avec le CBNC (notamment par rapport à la problématique du peucédan paniculé). Les cistaies ne sont pas nécessairement des milieux fermés, elles peuvent même être considérées comme des milieux ouverts lorsqu'elles sont peu denses, ce qui est souvent le cas. Il n'est donc pas évident que l'ouverture du milieu soit nécessaire sur de grandes surfaces.

Type de mesure :

Parcelles agricoles → MAET

- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E1.2 « Reconstituer et conserver les habitats inscrits en annexe de la directive CE 92 / 43 dans les terres agricoles ».
- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E1.11 « Ouverture d'un milieu en déprise ».
- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E3.7 « Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique et/ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ».
- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E3.12 « Ouverture des parcours ligneux par la gestion pastorale ».
- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E3.14 « Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage ».
- Axe N°2 du PDRC mesure n°214 dispositif E3.15 « gestion pastorale ».

Parcelles non agricoles et non forestières → Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : DREAL Corse ; OEC ; Chambre d'Agriculture ; Agriculteurs ; Propriétaires ; ODARC ; Conseil Général de Haute-Corse ; Forestiers Sapeurs (Conseil Général de Haute-Corse).

Maître d'ouvrage potentiel : Les agriculteurs concernés et les propriétaires privés.

Maître d'œuvre potentiel : Les agriculteurs concernés et les propriétaires privés.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel :

- Démaquillage mécanisable : entre 0,08 euros du m² sur des parcelles peu emmarqu岸ées à 0,2 euros au m² sur des parcelles très sales.
- Démaquillage manuel : entre 0,15 euros du m² à 0,5 euros du m² sur des parcelles peu à beaucoup couvertes.

→ 800 € à 5000 € par hectare en fonction du moyen de démaquillage et de l'embroussaillement du terrain.

Plan de financement : OEC/PDRC, DREAL de Corse/FEDER.

6.11 Fiche action C2-1 : Diversifier les activités des exploitations agricoles

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné : Préservation de l'écopaysage.

Objectif opérationnel concerné : Maintien et développement de l'activité agro-pastorale.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220) ;
- Espèces animales et végétales de milieux ouverts, en particulier, les chauves-souris (zones de chasse), le porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans.

Description :

La biodiversité du site Natura 2000 est liée à la mosaïque de milieux naturels ouverts et fermés. La préservation de cet écopaysage nécessite le maintien, voire le développement des activités agropastorales. Or, le maintien de l'agropastoralisme requiert une diversification des exploitations agricoles.

Cette mesure consiste donc à contribuer au développement du tourisme rural et agricole ainsi que de permettre aux agriculteurs d'obtenir un complément de rémunération afin de maintenir des exploitations agricoles sur le site.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse est un acteur primordial car elle soutient l'agrotourisme et sa mission est d'informer et d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches. La Chambre d'Agriculture permet également une labellisation de l'agrotourisme via la marque « Bienvenue à la ferme ». Ces outils d'information, d'accompagnement et de labellisation sont à mobiliser pour promouvoir et accompagner les agriculteurs dans leur démarche de pérennisation de leur activité agropastorale grâce à la diversification de leurs exploitations agricoles.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : MAET, Axe n°3 PDRC Mesure n°311 « Diversification des activités non agricoles ».

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse, ODARC.

Maître d'ouvrage potentiel : Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse / ODARC.

Maître d'œuvre potentiel : Agriculteurs.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : Sans objet.

Plan de financement : Office Développement Agricole et Rural de la Corse/PDRC.

6.12 Fiche action C2-2 : Suivre l'évolution de la répartition du peucedan paniculé (*Peucedanum paniculatum*)

Connexion avec la fiche B1-5.

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné : Préservation de l'écopaysage.

Objectif opérationnel concerné : Maintien et développement de l'activité agro-pastorale.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*)
- Noctuelle des peucedans (*Gortyna borelii*)

Description :

Le peucedan est toxique pour le bétail, mais son principal problème en matière d'élevage est qu'il n'est pas brouté et est responsable de la forte baisse de la valeur fourragère des espaces pastoraux lorsqu'il devient majoritaire.

Un autre problème est sa photo-toxicité dont résulte le caractère photo-sensibilisant pour la peau humaine et les brûlures qu'il peut provoquer par contact et exposition au soleil.

Il n'est pas en expansion en Corse au sens de son aire de répartition habituelle, par contre il devient fréquemment beaucoup plus abondant dans cette aire et dans ses stations habituelles suite à des modifications des pratiques humaines ; il semble se généraliser en particulier dans les zones soumises à incendies récurrents et surpâturage

Compte tenu (i) des effets négatifs du peucedan quand il devient abondant, (ii) que du bétail utilisent le site Natura 2000 comme parcours et (iii) qu'il est souhaité d'entreprendre des opérations d'ouvertures du milieu qui risque de favoriser le développement du peucedan, il est nécessaire qu'un suivi de l'espèce soit réalisé par le Conservatoire botanique national de Corse afin de prévenir son expansion dans des proportions inadéquates avec le maintien de l'élevage sur le site Natura 2000.

Le suivi peut se dérouler de la manière suivante :

- Passage annuel d'un botaniste afin de constater l'expansion ou la régression de l'espèce sur le site Natura 2000 ;
- Observations tout au long de l'année par l'éleveur de bovins de la présence ou non de l'espèce.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL Corse ; CBNC ; OEC ; Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse; Agriculteurs ; Propriétaires ; ODARC.

Maître d'ouvrage potentiel : CBNC.

Maître d'œuvre potentiel : CBNC et agriculteur.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : ≈1 000 – 3 000 €.

Plan de financement : OEC/CBNC.

6.13 Fiche action D1-1 : Sensibiliser les scolaires à l'environnement

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné : Développement de l'éducation à l'environnement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000 FR9400600.

Localisation : Microrégion du Nebbiu.

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : Conventionnelle.

Acteurs concernés : OEC, Académie de Corse, CEN Corse, communes.

Maître d'ouvrage potentiel : CEN Corse.

Maître d'œuvre potentiel : CEN Corse.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : A définir en fonction des projets envisagés.

Plan de financement : OEC ou DREAL Corse en fonction des thématiques abordées.

6.14 Fiche action D1-2 : Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné : Développement de l'éducation à l'environnement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

La conservation des espèces et des habitats naturels implique une sensibilisation aux menaces et enjeux qui pèsent sur eux.

Il convient de prévoir des campagnes régulières de sensibilisation par le biais d'animations ou de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation de l'espèce : agriculteurs, chasseurs, propriétaires privés, randonneurs.

Il convient d'organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc. que les structures qui les ont conçus pourront éventuellement mettre en commun à un niveau national.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : Site Natura 2000.

Type de mesure : Conventionnelle.

Acteurs concernés : DREAL Corse, commune, Communauté de communes du Nebbiu.

Maître d'ouvrage potentiel : Commune, Communauté de communes du Nebbiu.

Maître d'œuvre potentiel : Commune, Communauté de communes du Nebbiu.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : À évaluer en fonction des opérations de sensibilisation entreprises.

Plan de financement : Commune, communauté de communes, DREAL Corse ; OEC.

6.15 Fiche action D1-3 : Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers sur les espèces et habitats naturels patrimoniaux

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné : Développement de l'éducation à l'environnement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

La mesure consiste à sensibiliser le ou les agriculteurs utilisant le site Natura 2000 aux enjeux écologiques.

La mesure se divise en deux parties :

- Réaliser puis éditer un document simple de sensibilisation à destination des agriculteurs sur les espèces et habitats patrimoniaux.
- Organiser une journée de formation à destination des agriculteurs sur les espèces et habitats patrimoniaux.

Localisation : Ensemble du site Natura 2000.

Surfaces concernées : Ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Conventionnelle.

Acteurs concernés : Chambre d'agriculture de la Haute-Corse, OEC, commune, communauté de communes du Nebbiu.

Maître d'ouvrage potentiel : OEC.

Maître d'œuvre potentiel : OEC, CEN Corse, chambre d'agriculture de la Haute-Corse.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : 500 € pour la reprographie des supports de sensibilisation.

Plan de financement : OEC.

6.16 Fiche action D1-4 : Créer un sentier du patrimoine environnemental et culturel

Priorité : 2.

Objectif de développement durable concerné : Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné : Développement de l'éducation à l'environnement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

La mesure consiste à créer et entretenir un sentier du patrimoine environnemental (espèces et les habitats patrimoniaux) et culturel (patrimoine pastoral) traversant le site Natura 2000. Pour cela, un projet de sentier du patrimoine doit être défini comprenant le tracé, les travaux et les dépenses envisagées ainsi qu'un cahier des charges. Il doit correspondre au cahier des charges de la mesure 323 E relative aux dispositifs de soutien en faveur des mesures écologiques du Programme de développement Régional de la Corse 2007-2013 afin qu'il soit finançable publiquement.

La conception et l'entretien du sentier doivent veiller à la préservation des espèces et habitats. Une évaluation des incidences Natura 2000 devra être entreprise. En outre, le sentier ne doit être accessible qu'aux randonnées pédestres, cyclistes et équestres.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : Ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Aménagement.

Acteurs concernés : Communauté de communes du Nebbiu, commune, CTC, OEC, ODARC.

Maître d'ouvrage potentiel : Communauté de communes du Nebbiu.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études, entreprise de travaux.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : A évaluer en fonction des besoins lors du montage du projet.

Plan de financement : FEADER/PDRC ; Communauté de communes du Nebbiu.

6.17 Fiche action E1-1 : Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Animation et mise en place du document d'objectifs.

Objectif opérationnel concerné : Animation du document d'objectifs.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Cette mesure consiste pour l'animateur à mettre en place et à favoriser les différentes mesures établies dans le présent document d'objectifs pendant une période de 5 ans. Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et la DREAL Corse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Convention d'animation.

Acteurs concernés : Membres du comité de pilotage.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse ou collectivités territoriales.

Maître d'œuvre potentiel : Animateur du site.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Environ 7 000 € - 10 000 € par an.

Plan de financement : DREAL Corse, 20 % d'autofinancement par l'animateur, FEDER.

6.18 Fiche action F1-1 : Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné : Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés.

Objectif opérationnel concerné : Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

En vertu des articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et ne peuvent être autorisés que sous la condition que le réseau Natura 2000 garde sa cohérence. Les évaluations d'incidence sont à la charge des maîtres d'ouvrages de projets.

La présente mesure consiste à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des évaluations des incidences de leurs projets.

Localisation : Site Natura 2000 et sa périphérie.

Surfaces concernées : Site Natura 2000 et sa périphérie.

Type de mesure : Réglementaire.

Acteurs concernés : Porteurs de projet, toutes les collectivités du territoire, propriétaires privés, associations, socioprofessionnels.

Maître d'ouvrage potentiel : Porteurs de projet.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : Lorsque cela est nécessaire.

Coût prévisionnel : Variable selon le projet.

Plan de financement : Maître d'ouvrage du projet.

7 SUIVI

7.1 Suivi des mesures

Le tableau de suivi des mesures décrit les opérations nécessaires pour suivre les mesures engagées sur le site Natura 2000 en faveur, de manière prioritaire, des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et en intégrant les enjeux/objectifs. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du document d'objectifs sur le terrain.

Mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
A1-1 Réaliser un inventaire patrimonial des milieux aquatiques dans un objectif de conservation et de gestion	A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire / A1 - Préservation des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier et cartographier les milieux aquatiques - Évaluer les fragilités et les menaces. •Proposer des actions de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des milieux aquatiques. - Relevés phytosociologiques et leur analyse. - Propositions d'actions. 	La mesure est à entreprendre en conformité avec le SDAGE Bassin de Corse 2010-2015, le SAGE Biguglia et avec l'application du projet « trame verte et bleue ».	Implication du Conservatoire Botanique national de Corse dans la détermination des habitats naturels aquatiques.
A1-2 Rénover les sources et poches d'eau	A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire / A1 - Préservation des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en état la source, - Mettre en place un parapet de protection de la résurgence, - Mettre en place un abreuvoir pour les animaux, - Creuser une vasque à amphibiens avec mise en place d'un géotextile, - Entretien dans le temps le bon état de l'ouvrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre et la localisation des sources aménagées. 	La mise en œuvre de cette action est à relier avec la mesure équivalente qui a été réalisée et qui était proposée dans le document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella » (FR9400598).	Prendre en compte le retour d'expérience de la même mesure mise en œuvre dans le site Natura 2000 FR9400598.
A2-1 Suivre le couple d'aigle royal	A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire / A2 - Préservation des espèces rupestres	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les aires de l'aigle royal au sein du site Natura 2000 et à proximité du périmètre, - surveiller la tranquillité du territoire du couple d'aigle, - suivre la nidification de l'aigle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de nids identifié. <p>Le succès reproducteur du/des couple(s) présent(s).</p>	Plusieurs observations d'aigles sur le site et nidification certaine au sein du site Natura 2000 (un nid est répertorié dans le périmètre du site et un autre à sa périphérie)	Mise en œuvre d'un suivi régulier.
A3-1 Préparer	A - Conservation des	- Mettre en adéquation	- Définition d'un nouveau périmètre.	Des éléments écologiques existes	Le nouveau périmètre

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
l'extension du périmètre du site Natura 2000	habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire / A3 - Adaptation du zonage Natura 2000 à la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire	l'intitulé du site et son périmètre avec la réalité écologique de zone naturel des crêtes d'Olmata di Tuda et du défilé du Lancone	- Nouvel arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000.	déjà justifiant une extension du périmètre actuel et d'autres sont à préciser par la réalisation d'inventaires faune-flore complémentaires.	devra prendre en compte la répartition des espèces d'intérêt communautaires éventuellement localisé par les inventaires floristiques et faunistiques proposés dans le DOCOB.
B1-1 Compléter l'inventaire floristique et la cartographie d'habitats hors périmètre actuel dans la zone en projet d'extension	B - Amélioration des connaissances naturalistes / B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	- Réaliser un inventaire floristique hors Natura 2000. - Réaliser une cartographie des habitats hors Natura 2000.	- Résultat de l'inventaire et de la cartographie des habitats.	Les données hors site Natura 2000 sont lacunaires.	Aire d'étude : au mois la ZNIEFF n°940030425 hors site Natura 2000.
B1-2 Réaliser un inventaire des chiroptères	B - Amélioration des connaissances naturalistes / B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	- Réaliser un inventaire des chauves-souris alliant captures au filet et enregistrement des écholocations.	- Résultat de l'inventaire.	Des données existent mais sont lacunaires. En effet, le défilé du Lancone présente un intérêt chiroptérologique, hors les connaissances actuelles sont décousues et méritent d'être affinées	Aire d'étude : le site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425.
B1-3 Réaliser un inventaire complémentaire des reptiles et amphibiens	B - Amélioration des connaissances naturalistes / B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	- Réaliser un inventaire des reptiles et amphibiens.	- Résultat de l'inventaire.	Des données existent mais sont lacunaires. Sur le site Natura 2000 seul est répertoriée la l'algyroide de Fitzinger et le discoglosse sarde. Or, les habitats présents sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces.	Aire d'étude : le site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425.
B1-4 Réaliser un inventaire des oiseaux	B - Amélioration des connaissances naturalistes / B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	- Réaliser un inventaire ornithologique. - Mettre en place le protocole STOC-EPS.	- Résultat de l'inventaire.	Des données existent mais sont lacunaires.	Aire d'étude : le site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF n°940030425.
B1-5 Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes I et IV de la	B - Amélioration des connaissances naturalistes / B1 - Réalisation	- Réaliser un inventaire des lépidoptères d'intérêt communautaire (espèces des annexes II et IV de la	- Résultat de l'inventaire.	- Dans le FSD du site Natura 2000, le porte-queue de Corse est cité. Or, aucune donnée sur sa présence n'est disponible, sauf la	Aire d'étude : le site Natura 2000 et plus largement la ZNIEFF

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Directive Habitats-Faune-Flore	d'inventaires faunistiques et floristiques	Directive Habitats-Faune-Flore) et de leurs plantes hôtes. - Dans le même temps, l'entomologiste en charge de l'inventaire devra porter une attention sur la présence d'autres espèces de l'entomofaune patrimoniale de Corse		présence d'une plante hôte (peucedan paniculé). - la présence du peucedan paniculé, plante hôte de la noctuelle des peucedans (papillon d'intérêt communautaire) laisse suggérer la présence de ce lépidoptère.	n°940030425.
C1-1 Mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts	C - Préservation de l'écopaysage / C1 - Préservation et développement des milieux ouverts	- Mise en œuvre d'opérations d'ouverture et de maintien des milieux ouverts.	- Superficies défrichées - Installations de troupeaux sur les zones défrichées.	L'objectif de cette mesure est de préserver l'écopaysage qui se traduit par une mosaïque de milieux et de contribuer à la défense contre les incendies.	Implication des acteurs agricoles. Approche en génie écologique afin de prendre en considération l'écologies des espèces qui peuvent être concernée par les opérations
C2-1 Diversifier les activités des exploitations agricoles	C - Préservation de l'écopaysage / C2 - Maintien et développement de l'activité agro-pastorale	Préservation de l'écopaysage par le maintien et le développement des activités agropastorales.	Nombre de contrats MAET signés.	Cette mesure s'inscrit dans le cadre du PDRC : Axe n°3 Mesure n°311 « Diversification des activités non agricoles ».	Implication des agriculteurs dans la contractualisation de MAET et la diversification des exploitations.
C2-2 Suivre l'extension du peucedan paniculé	C - Préservation de l'écopaysage / C2 - Surveillance de l'extension du peucedan paniculé	- Surveiller la progression du peucedan paniculé.	- Mise en place d'un réseau d'acteurs pour assurer une surveillance continue	Le peucedan paniculé n'est pas une espèce invasive dans le sens où il ne s'agit pas d'une espèce exotique.	Implication du CBNC et des agriculteurs.
D1-1 Sensibiliser les scolaires	D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux / D1 - Développement de l'éducation à l'environnement	- Développer l'éducation à l'environnement	- Nombre de classes concernées. - Nombre de journées d'éducation à l'environnement effectuées.	Il s'agit de développer l'éducation à l'environnement sur le territoire dans lequel s'intègre le site Natura 2000.	Utiliser le site Natura 2000 comme support à l'éducation à l'environnement des scolaires du territoire dans lequel s'intègre le site Natura 2000.
D1-2 Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux	D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux / D1	- Réaliser des campagnes régulières de sensibilisation par le biais d'animations ou	- Nombre d'opération de sensibilisation.	Le but est de rendre accessible les principaux éléments du document d'objectifs du site	- Les supports de sensibilisation doivent être pédagogiques,

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
problématiques de conservation des espèces patrimoniales	-Développement de l'éducation à l'environnement	de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation de la biodiversité	- Nombre de personnes touché par les opérations de sensibilisation.	Natura 2000 au plus grand nombre d'acteurs	disponibles et cibler la population locale et les acteurs du site. - Il convient d'organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc.
D1-3 Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers sur les espèces et habitats naturels patrimoniaux	D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux / D1 -Développement de l'éducation à l'environnement	- Réaliser puis éditer un document simple de sensibilisation à destination des agriculteurs et des propriétaires sur les espèces et habitats patrimoniaux. - Organiser une journée de formation à destination des agriculteurs et des propriétaires sur les espèces et habitats patrimoniaux	Edition du document de sensibilisation Tenue de la journée de sensibilisation	Il s'agit ici de sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires du site aux enjeux écologiques	- Les supports de sensibilisation doivent être pédagogiques et toucher les différents agriculteurs et propriétaires du site.
D1-4 Créer un sentier du patrimoine environnemental et culturel	D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux / D1 - Développement de l'éducation à l'environnement	- Aménager un sentier pédestre sur les thèmes de la richesse naturel et culturel su site.	- Rendu des travaux d'aménagement. - Fréquentation du sentier.	Cette mesure consiste à la mise en place d'un « sentier du patrimoine » (PDRC).	La mise en œuvre de cette mesure doit se référer à la mesure 323E du PDRC relative au dispositif de soutien en faveur des mesures écologique.
E1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	E - Animation et mise en place du document d'objectifs / E1 - Animation du document d'objectif	Mettre en place les différentes mesures établies dans le document d'objectifs.	Nombre de mesures mises en œuvre.	Il s'agit d'une mesure définissant l'action de l'animateur du site.	Mettre en œuvre toutes les mesures du document d'objectifs.
F1-1 Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés / F1 -	Accompagnement des maitres d'ouvrage de projets dans la réalisation des évaluations des incidences en vertu des articles. L. 214-	Réalisation des évaluations pour chaque projet susceptible d'affecter le site Natura 2000.	Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.	Respect de la réglementation en vigueur.

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
	Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	1 à L. 214-6 du Code de l'environnement.			

7.2 Suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore»

Le tableau de suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore» décrit l'évolution des caractéristiques des habitats du site et les opérations nécessaires pour suivre la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

Habitats naturels	Code Natura 2000	Surface initiale couverte	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Parcours steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*	6220*	1 ha 0,38 %	Une augmentation (non quantifiable) de la surface est attendue.	Etat de conservation des milieux prairiaux bon à moyen. La fermeture du milieu est assez importante avec la colonisation de ronce et du maquis sur les zones anciennement pâturées. La préservation de ces milieux ouverts est liée à l'élevage extensif. Les pelouses sont des formations herbeuses qui peuvent être dégradées par le surpâturage et les incendies.	Atteindre un bon état de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une ouverture des milieux (le cas échéant) et entretenir les milieux ouverts. - Diversifier les activités des exploitations agricoles. - Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales.
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	0.60 ha 0,23 %	0%	Aucune évolution notable n'est observée sur le site pour cet habitat rupestre.	Conserver un bon état de conservation. Aucune menace réelle n'est à déplorer	Aucune mesure particulière n'est nécessaire pour maintenir l'état de conservation de cet habitat.
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	2.30 ha 0,88 %	0%	Aucune évolution notable n'est observée sur le site pour cet habitat rupestre.	Conserver un bon état de conservation. Aucune menace réelle n'est à déplorer.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire pour maintenir l'état de conservation de cet habitat.

*habitats prioritaires

7.3 Suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore»¹³

Le tableau de suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore» décrit l'évolution des caractéristiques des espèces du site et les opérations nécessaires pour suivre la gestion des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

¹³ Annexe II de la Directive 92/43

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Murin de Capaccini	1316	Abondant	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Murin à oreilles échancrées	1321	Inconnue	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Minioptère de Schreibers	1310	Abondant	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Petit rhinolophe	1303	Inconnue	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Rhinolophe euryale	1305	Moyen	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Grand rhinolophe	1304	Espèce accidentelle	Stable	Espèce présente en activité de chasse ou de transit.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des chiroptères
Discoglosse sarde	1190	Inconnue	Stable	L'espèce se reproduit dans les milieux aquatique du site (ruisseaux, mares, flaques, poches d'eaux, sources, ...)	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire patrimonial des milieux aquatiques dans un objectif de conservation et de gestion - Rénover les sources et poches d'eau - Réaliser un inventaire complémentaire des reptiles et amphibiens
Porte-queue de Corse	1055	Espèce potentielle	Stable	La présence de l'espèce n'est pas avérée, mais la présence de plantes hôtes laisse suggérer une présence potentielle.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des lépidoptères d'intérêt communautaire - Suivre l'extension du peucedan paniculé
Noctuelle des peucedans	4035	Espèce potentielle	Stable	La présence de l'espèce n'est pas avérée, mais la présence de plantes hôtes laisse suggérer une présence potentielle.	Aucune donnée n'est disponible pour évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'instant de la rédaction du DOCOB.	- Réaliser un inventaire des lépidoptères d'intérêt communautaire - Suivre l'extension du peucedan paniculé

8 CONCLUSION

Le site Natura 2000 FR9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta » accueille des espèces et des habitats naturels relativement communs à l'échelle de la Corse. Par contre, à l'échelle communale, le site Natura 2000 met en lumière un espace naturel accueillant tout de même une certaine diversité biologique : présence d'habitats rupestres, de maquis, de cours d'eau et sources, pelouses, bosquets... Sur le plan humain, aucune urbanisation ou projet d'aménagement n'est présente, ni même d'activités touristiques notables. De plus, on note la présence de quelques espèces et habitats présentant un intérêt communautaire justifiant la désignation du site en zone spéciale de conservation. En outre, la présence d'autres espèces de la directive « Habitats-Faune-Flore » est suspectée ; une amélioration des connaissances naturalistes (cf. fiches actions) pourra apporter des précisions significatives sur les enjeux écologiques du site. Mais, il apparaît que ces enjeux s'étendent vraisemblablement au-delà du périmètre du site Natura 2000. Si ce point se confirme, une révision du périmètre se justifiera (cf. fiche action A3-1) afin de mettre en adéquation la fonctionnalité et les enjeux écologiques du secteur d'Olmata di Tuda et du Défilé du Lancone.

Les milieux naturels sont fortement marqués par les incendies : la couverture forestière est faible (quelques bosquets ou arbres isolés ci et là) et la grande partie du site est couvert de maquis (ciste). La fermeture et l'homogénéisation des milieux est également une menace. Dans le but de conserver l'intérêt écologique du site Natura 2000 et plus largement des milieux qui l'entourent, il est nécessaire d'intervenir pour favoriser l'ouverture des milieux (fiche action C1-1). En effet, les milieux ouverts ont tendance à se refermer or ils sont favorables à plusieurs espèces et habitats naturels patrimoniaux. Cet objectif passe notamment par le maintien et le développement du pâturage extensif sur le site (fiches action C1-1, C2-1). L'activité agro-pastorale a des effets positifs pour le maintien des milieux ouverts et la lutte contre les incendies, en limitant la fermeture des milieux.

Remarquons également un certain intérêt paysager du site qui constitue la limite sud du massif de moyenne montagne du Nebbiu-Custera. En dominant le Nebbiu, la plaine de l'Alisu et de Biguglia, il offre des points de vue remarquables. En outre, le patrimoine pastoral (anciennes bergeries, le petit bâti, sources, aires à blé, anciennes terrasses de culture,...) est également un élément caractéristique du site.

9 BIBLIOGRAPHIE

Webographie

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr

Géoportail : www.geoportail.fr

Site de la Collectivité Territoriale de Corse : www.corse.fr

Site de l'Office de l'Environnement de la Corse : www.oec.fr

Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : www.insee.fr

Site de la Préfecture de Haute-Corse : www.haute-corse.pref.gouv.fr

Site du Conseil Général de Haute-Corse : www.cg2b.fr

Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

Site de la commune d'Olmata di Tuda : www.olmetadituda.fr

Site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : www.developpement-durable.gouv.fr

Application Cartelie - DDTM : www.cartelie.application.developpementdurable.gouv.fr

Structures consultées

Structures ressources sur la faune et la flore de Corse

Structures ressources sur la faune et la flore de Corse	Intérêts naturalistes principaux des consultations	Coordonnées/contact
DREAL Corse	Faune-flore et habitats naturels	DREAL Corse - service biodiversité sites et paysages 19, Cours Napoléon 20000 Ajaccio B. RECORBET bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr D. POLACCI daniel.polacci@developpement-durable.gouv.fr
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystème terrestres)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000	Office de l'environnement de Corse Département Écosystèmes terrestres Avenue Jean Nicoli 20250 Corte Chef de département : Marie-Luce CASTELLI Marie-Luce.Castelli@oec.fr celio@oec.fr (administratif)
	Zones humides	Contacts : Gwenaëlle Leviol / Laurent Sorba Laurent.Sorba@oec.fr Gwenaelle.Leviol@oec.fr
	Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse	Contact : Marie-Cécile RUIZ ecoter@oec.fr
Office de l'Environnement de Corse (Conservatoire botanique national de Corse)	Flore et habitats naturels	Office de l'environnement de Corse Conservatoire botanique national de Corse Avenue Jean Nicoli 20250 Corte Responsable : Laetitia HUGOT hugot@oec.fr Contact : Carole Piazza Carole.Piazza@oec.fr
Office National des Forêts	Forêts publiques, espèces et habitats forestiers	Site de Corte - Service Aménagement forestier et Environnement Pont de l'Orta, 20250 Corte Tél. : 04 95 46 01 30 - Fax : 04 95 61 04 31 Contacts : Stéphane Muracciole stephane.muracciole@onf.fr
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)	Université de Corse Laboratoire d'hydrobiologie Campus Grimaldi B.P. 52 20250 CORTE Contacts : Antoine Orsini / Christophe Mori antoine.orsini002@orange.fr
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole	Mr le directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques Service inter-départemental de Corse Lieu-dit Guazza, Prunelli di Casaconi 20290 Prunelli di Casacconi csd20@onema.fr
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris	Mr le Président du Groupe Chiroptères de Corse 7 bis rue du colonel Ferracci BP35 20250 Corte Contacts : Gregory Beuneux hauves.souris.corse@free.fr
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)	Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie 12 rue colonel Feracci 20250 CORTE
Parc Naturel Régional de Corse	Oiseaux, grands mammifères	Mr le Président du Parc Naturel Régional de Corse Maison d'information du parc, 2 rue Major Lambroschini BP 417 - 20184 Ajaccio CEDEX-1 04.95.51.79.10 (secrétariat)
Jean-François Seguin (Parc Naturel Régional de Corse/bureau études Ornithys)	Oiseaux, rapaces	gypaete.parc@wanadoo.fr ornithys@sfr.fr
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Faune, flore	Mr le Président du Conservatoire des espaces naturels de Corse

Structures ressources sur la faune et la flore de Corse	Intérêts naturalistes principaux des consultations	Coordonnées/contact
(Association des amis du parc naturel de Corse)		Maison Romieu, 15 Rue du Pontetto 20200 Bastia 04.95.32.71.63 (secrétariat) gilles.faggio@espaces-naturels.fr valerie.bosc@espaces-naturels.fr
Jean-Claude THIBAULT, ornithologue	Oiseaux	jncldthibault@aol.com
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore	guilhan.paradis@wanadoo.fr
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore	jj.gamisans@orange.fr
M. Delaugerre, herpétologue	Herpétologue	m.delaugerre@conservatoire-du-littoral.fr

Structures ressources sur les milieux humains

- Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- Communauté de communes du Nebbiu,
- Commune d'Olmata di Tuda,
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse,
- Direction régionale des affaires culturelles
- Office de l'Environnement de Corse (service pastoral),

Inventeurs de données

Argagnon (2005) Base de données informatique OGREVA, DREAL Corse

Gamisans (2006) Base de données informatique OGREVA, DREAL Corse

Lebraud (2011) Base de données informatique OGREVA, DREAL Corse

Médail (2005) Base de données informatique OGREVA, DREAL Corse

Moneglia (2011) Visite de terrain dans le cadre du présent travail d'élaboration du DOCOB.

Pastinelli et Moneglia (2011) Visite de terrain dans le cadre du présent travail d'élaboration du DOCOB.

Documents / ouvrages

Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse 2006. Inventaire des oiseaux rupestres sur quelques sites équipés pour l'escalade ou susceptibles de l'être. DIREN, rapport, 31p. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone ».

Bioret et Sturbois (2009) Typologie et cartographie des habitats du site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta. Université de Bretagne Occidentale et DREAL Corse. 21 p.

Courtois J.Y., Rist D., Beuneux G. (2011). Les chauves-souris de Corse. Albiana. 166 p.

Delaugerre M (2005). Base de Données Informatiques de l'Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Conservatoire du Littoral, *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Duguet R. et Melki F. (2003). Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope. 480 p.

Faggio G. (1984) - Observation personnelle. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Faggio G. (1985) - Observation personnelle. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Faggio G. (1990) - Observation personnelle. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

FSD site Natura 2000 FR9400600 Crêtes de Teghime

Gamisans J. (1999) La végétation de la Corse. Edisud. 391 p.

Gamisans J., *in* Jeanmonod D., Schlüssel A. (2003). Notes et contributions à la flore de Corse, XIX.Candollea 58 : 273-287. Genève.)

Groupe Chiroptères Corse (1991). Base de Données Informatique du Groupe Chiroptères Corse. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Groupe Chiroptères Corse (1994). Base de Données Informatique du Groupe Chiroptères Corse. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Groupe Chiroptères Corse (1997). Base de Données Informatique du Groupe Chiroptères Corse. *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Groupe Chiroptères Corse (2000). Base de Données Informatique du Groupe Chiroptères Corse *in* Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Groupe Chiroptères Corse (2007). Inventaire ZNIEFF n°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone »

Inventaire Forestier National (IFN) (2006). Inventaire forestier départemental Haute-Corse (2004) et Corse-du-Sud (2003) 3e inventaire

Jeanmonod D., Gamisans J. (2007) Flora Corsica. Edisud. 1008 p.

Météo France - Fiche climat d'Oletta (www.meteo.fr)

Plan de prévention des risques naturels feux de forêt d'Olmeta di Tuda (PPRIF)

Plan Local d'urbanisme de la commune d'Olmeta di Tuda.

Plan Local de Protection contre les incendies du Nebbio-Bastia (PLPI)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Biguglia

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Vacher J. P., Geniez M. (2010). Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

10 ANNEXES

10.1 Annexe 1 : Liste des espèces végétales patrimoniales du site Natura 2000

Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Livre rouge des orchidées de France métropolitaine	Déterminante pour les ZNIEFF	Endémique	Convention de Berne
<i>Isoetes duriei</i>	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
<i>Mercurialis corsica</i>	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
<i>Orchis lactea</i>	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
<i>Orchis provincialis</i>	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Romulea revelieri</i>	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
<i>Sedum andegavense</i>	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non

10.2 Annexe 2 : Liste des espèces animales du site Natura 2000

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection	DH	DO	Livre rouge France	Livre rouge UICN	Convention de Bonn	Convention de Berne
Amphibia	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	II
Aves	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	protégée	-	I	VU	LC	II	-
Aves	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	non protégée	-	II/1	EN	LC	-	III
Aves	<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	protégée	-	-	LC	LC	-	III
Aves	<i>Monticola solitarius</i>	Merle bleu	protégée	-	-	LC	LC	-	II
Aves	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	protégée	-	-	LC	LC	-	II
Aves	<i>Serinus corsicana</i>	Venturon corse	protégée	-	-	LC	LC	-	III
Insecta	<i>Papilio hospiton</i>	Porte queue de Corse	protégée	II et IV	-	V	LC	-	II
Insecta	<i>Gortyna borelii</i>	Noctuelle des peucédans	non protégée	II et IV	-	-	-	-	-
Mammalia	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	protégée	IV	-	LC	LC	II	II
Mammalia	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Le Minioptère de Schreibers	protégée	II et IV	-	VU	NT	II	II
Mammalia	<i>Myotis capaccinii</i>	Le Murin de Capaccini	protégée	II et IV	-	VU	VU	II	II
Mammalia	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	protégée	IV	-	LC	LC	II	II
Mammalia	<i>Myotis emarginatus</i>	Le Murin à oreilles échancrées	protégée	II et IV	-	LC	LC	II	II
Mammalia	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	protégée	IV	-	LC	LC	II	III
Mammalia	<i>Rhinolophus euryale</i>	Le rhinolophe euryale	protégée	II et IV	-	NT	NT	II	II
Mammalia	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Le Grand rhinolophe	protégée	II et IV	-	-	-	II	II

DOCOB du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta »

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection	DH	DO	Livre rouge France	Livre rouge UICN	Convention de Bonn	Convention de Berne
Mammalia	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Le Petit rhinolophe	protégée	II et IV	-	VU	VU	II	II
Reptilia	<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	protégée	IV	-	LC	LC	-	II

10.3 Annexe 3 : Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta (zone spéciale de conservation)

5 avril 2008

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 25 sur 115

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0803549A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 19 juillet 2006 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta » (zone spéciale de conservation FR 9400600) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département de la Haute-Corse : Olmeta-di-Tuda.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 crêtes de Teghime - Poggio-d'Oletta figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Corse, à la direction régionale de l'environnement de Corse, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

10.4 Annexe 4 : Arrêté portant création et composition du comité de pilotage



SOUS-PREFECTURE DE CORTE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Arrêté n° 2011-045-0007 en date du 14 février 2011 portant création et composition
du Comité de Pilotage local
du Site Natura 2000 FR 9400600
"Crêtes de Teghime-Poggio-d'Oletta" Zone Spéciale de Conservation

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR 9400600 "Crêtes de Teghime-Poggio-d'Oletta"; Zone Spéciale de Conservation ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-131-0007 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;
- SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Corse,

ARRÊTE

Article 1^{er} Il est créé un Comité de pilotage local du site NATURA 2000 FR 9400600 "Crêtes de Teghime-Poggio-d'Oletta", Zone Spéciale de Conservation chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) du dit site, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

Article 2 La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

- Services de l'État :

- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- Élus, représentants des collectivités territoriales :

- le Président du conseil exécutif de Corse,
- le Président du conseil général de la Haute-Corse,
- le Président de la COMMUNAUTE-DE-COMMUNES-DU-CAP-CORSE
- le Maire d'Olmata di Tuda

ou leurs représentants ;

- Représentants des établissements publics :

- le Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- le Directeur de l'office de l'environnement de la Corse,
- le Directeur de l'agence du tourisme de la Corse,
- le Directeur de l'O.D.A.R.C.

ou leurs représentants ;

- Usagers et socio-professionnels :

- le Président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- le Président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- le Président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- Personnes qualifiées au titre des Sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

- Mademoiselle Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire botanique National de Corse,

Article 3 Les membres du Comité de pilotage local du site Natura 2000 **FR 9400600 "Crêtes de Teghime-Poggio-d'Oletta"** sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 4 Le Président du Comité de pilotage local est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.

Article 5 Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.

A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.

Article 6 Dans le cas où le représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en liaison avec la Sous-préfecture de Corte.

Article 7 Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux plénières, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.

Article 8 Le sous-préfet de Corte et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Corte,



Tony CONSTANT

10.5 Annexe 5 : Charte Natura 2000 du site FR9400600 « Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta ».

1. PRESENTATION ET DEFINITION DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel de mise en œuvre du document d'objectifs en application des articles R.414-11, R.412-12 et R.414-12.1 du Code de l'Environnement et de l'article 143 de la loi DTR du 23/02/2005.

Elle s'adresse aux propriétaires, aux collectivités, et à toutes autres personnes morales et physiques situées dans le site Natura 2000.

Elle leur permet de s'engager en faveur de la préservation de leur patrimoine naturel sans que cela ne leur impose des frais de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur localement.

L'adhésion à la Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000 (pour des habitats d'intérêt communautaire qui nécessiteraient des travaux de gestion et/ou de restauration). Un contrat et une Charte peuvent être souscrits sur une même propriété.

La durée de la Charte est de 5 ans.

La Charte s'appuie sur deux notions distinctes :

- les recommandations de gestion qui ne sont pas soumises à contrôle,
- les engagements, qui feront eux, l'objet de contrôles. En cas de non-respect de ces engagements, l'adhésion à la Charte peut être suspendue pour une durée de un an, ce qui entraîne la suspension des avantages fiscaux et des engagements de gestion durable.

Il s'agit de "bonnes pratiques" de gestion des milieux naturels, cohérentes avec les enjeux de conservation identifiés par le document d'objectifs du site Natura 2000.

2 - LISTE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

Engagements généraux (G)

Engagement G1 : Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000.

Engagement G2 : Respecter la signalétique présente sur le site.

Engagement G4 : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces.

Engagement G5 : Ne pas introduire volontairement d'espèces envahissantes dans le site Natura 2000.

Engagement G6 : Ne pas entreposer volontairement de déchets.

Engagement G7 : Ne pas circuler en véhicule motorisé sur les pistes afin de ne pas déranger et détruire la biodiversité du site.

Engagement G1 : Respecter les sentiers et ne pas se déplacer hors des sentiers pédestres et équestres balisés.

Recommandations

Assurer la surveillance et la sécurité du site.

Surveiller l'évolution des différents habitats du site.

Prévenir contre la toxicité de la fêrule commune et du peucedan paniculé pour les humains et les animaux d'élevage (excepté les caprins).

Surveiller la prolifération des espèces envahissantes.

Ne pas détruire d'espèces végétales et animales patrimoniales.

Ramasser les déchets régulièrement.

Poursuivre la prévention de lutte contre les incendies.

3 - LISTE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

MILIEUX FORESTIERS

Engagements milieux forestiers (F)

Engagement F1 : Entretien des parcelles présentes sur le site Natura 2000 afin de prévenir les incendies par un démaquisage manuel ou mécanique en fonction des habitats et des espèces présentes.

Engagement F2 : Conserver les zones boisées (bosquets, arbres isolés, ripisylve).

Engagement F3 : Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements en milieu forestier.

Recommandations

Prévenir les incendies.

Prévenir les coupes sauvages.

MILIEUX DE MAQUIS, MATORRALS, LANDES

Engagements des milieux de maquis, matorrals, landes (M)

Engagement M1 : Entretien des parcelles présentes sur le site Natura 2000 afin de prévenir les incendies par un démaquisage manuel ou mécanique en fonction des habitats et des espèces présentes.

Recommandations

Prévenir les incendies.

Favoriser les interventions permettant le maintien des milieux ouverts (débranchage mécanique, fauche, pâturage...).

Privilégier les interventions entre les mois de novembre à mars c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction de la faune.

MILIEUX AGROPASTORAUX

Engagements des milieux agropastoraux (A)

Engagement A1 : Réaliser les interventions mécaniques (broyage, démaquisage, défrichage, curage de fossés,...) entre les mois de novembre et mars (hors période de reproduction de la faune).

Engagement A2 : Maintenir l'ensemble des éléments naturels (bosquets, mares, fossés, arbres isolés, bâti ancien, murets de pierres sèches, etc.) constitutif de la mosaïque de milieux agropastoraux.

Engagement A3 : Eviter le surpâturage sur le site.

Engagement A4 : Eviter le piétinement par le bétail des sources.

Recommandations

Conserver et entretenir les milieux ouverts par du pâturage.

Prendre des précautions quant à la présence de la Férule commune et du Peucedan paniculé toxiques pour les animaux d'élevage (sauf caprins) et pour l'homme.

Raisonner les traitements phytosanitaires et les apports en éléments fertilisants afin de limiter au maximum leur utilisation.

MILIEUX RUPESTRES

Engagements des milieux rupestres (R)

Engagement R1 : Ne pas extraire de matériaux dans les milieux rocheux (carrières).

Engagement R2 : Eviter le dérangement de la reproduction de l'aigle royal en respectant une zone de tranquillité de 500 m.

Recommandations

Préserver la tranquillité des espèces inféodées aux milieux rocheux.

MILIEUX AQUATIQUES

Engagements des milieux aquatiques (AQ)

Engagement AQ1 : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement.

Engagement AQ2 : Entretenir les sources recensées sur le site.

Engagement AQ3 : Eviter le piétinement des sources par le bétail.

Engagement AQ4 : Conserver la végétation des berges des ruisseaux et des points d'eau.

Engagement AQ5 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.

Engagement AQ6 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.

Recommandations

Privilégier les interventions entre les mois de novembre à mars c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction de la faune.

Natura 2000. COPIL de validation du DOCOB du site FR9400600 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta » du 16/07/2012 à OLMETA DI TUDA

Participants :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
RECORBET Bernard	DREAL SBEP UBT, représentant M. le Sous Préfet de Corte,
PIETRI Alexis	Secrétaire de la Mairie d'Olmata di Tuda (représentant M. le Maire)
CHIARELLI Joseph	Vice Président de la Communauté de communes du Nebbiu
SORBA Laurent	Chargé d'études à O.E.C.
FAGGIO Gilles	Chargé d'études au Conservatoire d' Espaces Naturels de Corse
FRANCIONI Thierry	Chargé d'études Chambre d'Agriculture 2B
MONEGLIA Pasquale	Bureau d'Etudes Endemys, rédacteur du DOCOB
BURGUET MORETTI Amandine	Bureau d'Etudes Endemys, rédacteur du DOCOB
PASTINELLI Antoine-Marie	Bureau d'Etudes Endemys, rédacteur du DOCOB
POLACCI Daniel-Marie	DREAL SBEP chargé de mission Natura 2000

Excusés :

VALADIER Claude	Sous-préfet de Corte, coordonnateur Natura 2000 pour la Haute Corse
SABINI M.	Maire d'Olmata di Tuda
GUYON Eric	DDTM 2B chargé de mission Natura 2000
DELAGE A.	Conservatoire Botanique National de Corse

M RECORBET excuse M.VALADIER, sous-préfet de Corte, empêché, et préside le COPIL par délégation : il remercie de leur présence Monsieur le représentant de la mairie d'Olmata di Tuda qui nous accueille, et les participants et introduit la réunion en précisant que celle-ci a pour objet de procéder à l'examen du projet de DOCOB préparé par le Bureau d'études Endemys pour le compte du Comité de Pilotage du site.

Le projet a été au préalable adressé à chacun des organismes représentés par les soins du B.E.

Il a suscité ainsi un certain nombre de remarques qui ont été consignées par écrit et prises en compte dans la rédaction finale du document lorsqu'il y avait lieu.

Ont ainsi apporté des éclairages particuliers et des observations par écrit de Monsieur Gilles FAGGIO du CEN de Corse, et de Monsieur DELAGE, du Conservatoire Botanique National de Corse : des précisions utiles ont pu être apportées concernant certaines associations et certaines espèces. Il a été souhaité de ne pas faire figurer le Papillon hospiton et le Discoglosse sarde comme représentés sur le site du fait que ces espèces n'ont pas été contactées lors des récentes investigations.

De même la fréquentation du site Natura 2000 par les chiroptères n'a pas pu être établie avec certitude.

La question de l'habitat « mares temporaires » est évoqué dans les remarques du CBNC (courrier du 12 juillet 2012). Le CBNC indique que "Il est clairement incorrect de parler de mares temporaires et de faire figurer cet habitat au

DOCOB'. La DREAL souligne que la cartographie d' Habitats du site a été validée par le CBNC après expertise en 2010 et le CSRPN (Avis CSRPN n°2010-2 du 5/5/2010). De ce fait et tant qu'une contre expertise officielle n'est pas conduite, l'habitat est maintenu dans le FSD. Les autres remarques du CBNC sont intégrées.

Le CEN a soulevé aussi la question de l'appellation du site et de la cohérence du zonage par rapport à la réalité du terrain ainsi que la proximité d'autres sites Natura 2000.

M. RECORBET est d'accord sur ces remarques et dans le cadre d'une réflexion globale sur les sites proposera des changements voire des fusions de sites pour améliorer la cohérence globale, en lien avec la futur structure animatrice du site (site Natura 2000 à chauves souris à proximité immédiate, site à Chou insulaire de Barbaggio, proche et extension de site à envisager).

Enfin pour des raisons de clarté de lecture des fiches d'action, il a été proposé de faire figurer un ordre de priorité de 1 : » priorité forte », à 3, et non l'inverse comme il avait été affiché dans le projet de Document.

M.FAGGIO remet en cause la priorité accordée en C1-1 à l'ouverture des milieux, qui lui semble ne pas être souhaitable partout : il est donc proposé de joindre à cette fiche une carte indiquant les milieux qu' il est possible d'ouvrir.

Quelques autres précisions sont apportées concernant la sensibilisation du public, à mettre en priorité 2, la création d'un sentier pédagogique...

Il est proposé par ailleurs de rajouter aux membres du COPIL la liste des propriétaires du site.

Ces considérations évoquées et prises en compte dans la rédaction finale, il est décidé de valider le projet de DOCOB, proposition entérinée sans opposition.

L'arrêté d'approbation sera préparé par la DREAL et mis à la signature de M. le sous-préfet de Corte,

10.7 Annexe 7 : Arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 portant approbation du document d'objectifs



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

ARRÊTÉ n° 2012247-0016 du 3 septembre 2012
portant approbation du document d'objectifs Zone spéciale de conservation – FR9400600 «Crêtes
de Teghime - Poggio d'Oletta»]
(Natura 2000)

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

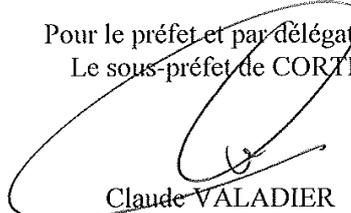
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17/03/2008 portant désignation du site Natura 2000 «Crêtes de Teghime - Poggio d'Oletta», Zone spéciale de conservation - FR9400600;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-045-0007 du 14 février 2011 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400600 «Crêtes de Teghime - Poggio d'Oletta»
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-006-0001 en date du 6 janvier 2012 portant délégation de signature à Monsieur Claude VALADIER, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU** l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 16/07/2012;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse,

ARRÊTÉ

Article 1er -Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400600 «Crêtes de Teghime - Poggio d'Oletta» (commune de Olmeta-di-Tuda), annexé au présent arrêté, est approuvé.

- Article 2** - Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie de OLMETA-DI-TUDA .
- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'État des contrats Natura 2000.
- Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5** - Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de OLMETA-DI-TUDA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de CORTE,



Claude VALADIER

10.8 Formulaire Standard de Données (FSD)

Date d'édition : 29/10/2012

Données issues de la base validée transmise à la Commission européenne.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR9400600

APPELLATION DU SITE

Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
B	FR9400600

1.3 Appellation du site

Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta

1.4 Date de la première compilation

31/10/1995

1.5 Date d'actualisation

31/05/1998

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
-----------------------------	--

Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de proposition de classement du site comme SIC :	31/12/1998
Date de confirmation de classement du site comme SIC :	13/01/2012
Date de désignation du site comme ZSC	17/03/2008
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC	http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570817

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 9,38361° **Latitude :** 42,61694°

2.2 Superficie

258 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR83	94	CORSE

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
------------	-------------	---------------------------

2B	Haute-Corse	100
----	-------------	-----

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune
2B188	OLMETA-DI-TUDA

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie couverte [en ha]	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3170 Mares temporaires méditerranéennes	X		,52			D			
6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	X		1,29			C	C	C	C
8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			,52			D			
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			2,32			C	C	C	C

PF : pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «X» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP : lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «X» (facultatif).

Superficie couverte : il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes : pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D		A B C	
						Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.

I	1055	Papilio hospiton		X	p			i	P		C	B	A	A
A	1190	Discoglossus sardus		X	p			i	P		D			
M	1305	Rhinolophus euryale			c			i	P		D			
M	1310	Miniopterus schreibersii			c			i	P		C	B	A	B
M	1316	Myotis capaccinii			c			i	P		B	B	A	B

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S : si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP : si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type : p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité : i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories			
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code : pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S: si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP: si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unité: i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.: catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation : IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A: liste rouge nationale ;

B: espèce endémique ;

C: conventions internationales ;

D: autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	68%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	30%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Cet ensemble repose sur des gneiss du tenda.

Les menaces d'incendies sont fortes.

4.2 Qualité et importance

Site intéressant pour ses falaises mais surtout du fait de la présence de Chauves-souris en transit qui stationnent le jour à proximité (autre site Natura 2000) et qui chassent sur cette zone.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	L09	Incendie (naturel)		I
M	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I

Incidences positive				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Sturbois A. et Bioret F. (2009) Typologie et cartographie des habitats du site Natura 2000 FR9400600 "crêtes de Teghime/Poggio d'Oletta". Université de Bretagne occidentale pour la DIREN de Corse ; expertise non paginée

Link(s):

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Commune d'Olmata di Tuda pour partie.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion:

Il existe un plan de gestion en cours de validité :

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non, mais un plan de gestion est en préparation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

6.3 Mesures de conservation

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :